



Conseil Général
1427 BONVILLARS

Bonvillars, le 17 juin 2015

Aux membres du Conseil Général
de Bonvillars

Madame, Monsieur,

**Le Conseil Général est convoqué pour une séance
le lundi 29 juin 2015 à 20 h00, salle de la Cour**

Ordre du jour :

1. Assermentations
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 08.12.2014
3. Communications de la Municipalité
4. Gestion : Rapport de la commission
5. Préavis municipal no 1/2015 : Comptes 2014
6. Préavis municipal no 2/2015 : Crédit d'étude pour grande salle
7. Préavis municipal no 3/2015 : Trottoir et chaussée "En Flusel"
8. Préavis municipal no 4/2015 : Remplacement conduite Le Devens - La Prise
9. Préavis municipal no 5/2015 : Convention avec Champagne (réservoir des Pins)
10. Nomination des président(e) et vice-président(e)
11. Nomination du bureau
12. Nomination aux commissions de gestion et des finances
13. Motions, interpellations, questions.

Le Président

Observations

Les documents pour cette séance seront mis à disposition des conseillers sur le site Internet de la Commune de Bonvillars.

Ci-dessous la procédure d'accès à ces informations :

- cliquer sur le mot « intranet » à droite en haut de l'écran d'accueil
- identifiant = conseil
- mot de passe = CG25BLARS

Les conseillers qui ne disposent pas d'accès Internet peuvent demander une copie papier de ces documents au no de tél. 024 4453632.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 DECEMBRE 2014

ORDRE DU JOUR

1. Assermentations
2. Adoption *ou approbation* du procès-verbal de la séance du 10 juin 2014
3. Communications de la Municipalité
4. Préavis municipal n° 5/2014 : Budget 2015
5. Préavis municipal n° 6/2014 : STEP – Remplacement tamis à vis d'entrée
6. Nomination d'un scrutateur suppléant et d'un membre de la commission de recours
7. Motions, interpellations, questions

Le Président, Boris Rombolotto, déclare l'assemblée ouverte à 20h00. Le quorum est largement atteint, les conseillers sont au nombre de quarante, l'assemblée peut délibérer valablement.

1. Assermentations

Après la lecture du serment par Boris Rombolotto, cinq citoyens sont assermentés :

- Christoph Junod
- Victor Fernandes
- Jean-Pierre Duvoisin
- Christiane Duvoisin
- Alain Corty

Ordre du jour

Il sera suivi sans changements.

2. Approbation du procès-verbal

Rémy Duvoisin demande le changement suivant à la page 2 : « le local de la pétasse » devient « Les annexes de la cave communale ». Le procès-verbal du 10 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

3. Communications de la Municipalité

Frédéric Piguet :

- Le résultat des vendanges communales : 25'690 kilos de chasselas à 69° Oechslé et 5'110 kilos de gamay à 81 ° Oechslé
- Daniel Rappo, municipal des forêts, a été élu par l'assemblée des triages au comité
- Depuis la mise sur pied de la surveillance mutuelle, du concept police-population, les infractions ont diminué de moitié ces deux dernières années.
- Le projet de la voie industrielle entre la gare d'Onnens et le site de la Poissine va être remis sur les rails : le premier projet avait été abandonné en 2004, après l'opposition de Pro Natura
- La commune a arraché des cepes de vignes au-dessus de la cave. Elle en a profité pour faire une étude du sol qui est relativement hétérogène et se porte bien. Pour l'encépagement, le garanoir paraît tout indiqué.
- Toutes les communes de l'arrondissement scolaire sont devenues membres du réseau d'accueil de jour des enfants et s'acquittent de la cotisation socle (soit 19.-/habitants pour 2015). Cela représente 18 communes (10'727 habitants) et la structure emploie 59 collaborateurs.

Philippe Corthésy :

- La commune a adhéré, par effet rétroactif, à la SDIS le 1^{er} janvier 2014

Christiane Gri :

- Une étude est reprise pour mettre un trottoir En Flusel

4. Préavis municipal n° 5/2014 : Budget 2015

M. Willy Viguet, rapporteur, lit le rapport de la commission des finances.

Frédéric Piguet répond aux points soulevés par la commission :

- Pour le poste 465.0, c'est une participation aux frais de la STEP, cela n'apparaissait déjà pas l'an passé
- Pour les loyers, ceux-ci peuvent être augmentés jusqu'à 10% à chaque changement de locataires. Le loyer de la Cour est passé de frs 2'250.- à frs 2'400.-
- La Municipalité tiendra compte de la remarque et trouvera de bons porte-greffes avant d'arracher d'autres cepes

- Pour le droit au sol de la Romande Energie, c'est Onnens qui le perçoit. Elle nous versera 25% de celui-ci. (la clef de répartition étant 75% Onnens – 25% Bonvillars)

Yves Ruchti : le brûleur du Moulin doit être changé. Je proposerai de changer complètement l'installation vu l'âge de celle-ci.

F. Piguet : c'est une très bonne observation, on en prend note.

Jean-Frédéric Leuenberger : Au poste de défense incendie, je vois le montant de frs 650.-. Se régionaliser pour la défense incendie n'est pas forcément plus économique, les rentrées disparaissent-elles tout-à-fait ?

Philippe Corthésy : il y avait 13'000.- de soldes, mais pour trois communes.

Y. Ruchti : les ampoules led simplement remplacées dans les lampes originales risquent d'être trop éblouissantes, ne devrions-nous pas changer tout l'éclairage public ?

Christiane Gri : Nous avons changé 1 ou 2 lampes et personne n'a rien vu. Dans le but de normaliser tout le village, nous prendrons contact avec M. Libero Zuppiroli qui connaît bien le sujet.

La discussion n'étant plus demandée, le préavis municipal n° 5/2014 sur le budget 2015 est accepté à la majorité, avec une abstention.

5. Préavis municipal n° 6/2014 : STEP – Remplacement tamis à vis d'entrée

M. Rémy Duvoisin lit le rapport de la commission ad-hoc, tandis que M. Willy Viguet lit le rapport de la commission des finances.

Edouard Duvoisin : n'envisage-t-on rien pour la suite dans le but d'une épuration biologique ?

Philippe Corthésy : la centralisation de l'épuration de Provence à Yverdon était prévue pour 2017, mais on n'en entend plus parler, la STEP ne sera pas construite en 2020. Notre tamis est au bout, on doit le déboucher 3 à 4 fois par semaine. Il a 22 ans, est usé, corrosif et son moteur est au bout. On ne peut plus travailler avec ce système.

Jean-Frédéric Leuenberger : qu'en est-il des déversements de la cave dans la STEP ?

P. Corthésy : depuis notre grande discussion avec la cave, on n'a plus eu de rapports négatifs à la fin des vendanges. Et le problème n'était pas le même, ça ne bouchait pas la STEP, ça déstabilisait la microbiologie.

La discussion n'étant plus demandée, le préavis municipal n° 6/2014, soit le remplacement du tamis à vis d'entrée de la STEP est accepté à l'unanimité.

6. Nomination d'un scrutateur suppléant et d'un membre de la commission de recours

Mme Myriam Kaczor est nommée par applaudissement au poste de deuxième scrutatrice suppléante, poste qui n'avait pas été repourvu lors du conseil précédent.

Suite à la remarque du préfet comme quoi il est incompatible que Claude Luthi fasse partie de la commission des finances et de celle de recours, Sabine Rombolotto est élue à la commission de recours. Elle est applaudie.

7. Motions, interpellations, questions

Denise Rotzetter : demande une poubelle à la croisée de la rue des Juifs et du Pontet, car il y a un distributeur de sacs pour chiens, mais pas de poubelles

Frédéric Piguet : c'est dégoûtant de retrouver ces sacs, parfois sous le distributeur. Autant alors ne pas les emballer dans un plastique, au moins ils se décomposent ! J'ai des envies de doubler les impôts pour chiens, et j'en ai un !

Yves Ruchti : le portail d'entrée du cimetière est toujours récalcitrant à la fermeture

F. Piguet : celui de l'église coince aussi, nous en prenons note

Sébastien Gri : demande s'il serait possible de finir la peinture des places de parcs pour éviter que les gens se parquent au milieu

Christiane Gri : au vu que l'amabilité entre voisins n'est plus ce qu'elle était, c'est effectivement prévu

F. Piguet : invite les conseillers à la collation de fin d'année, remercie ceux-ci pour leur travail ainsi que ses collègues de la municipalité et le bureau du conseil. Il invite chacun à percevoir ses jetons de présence auprès de la boursière, Lucia Zanetti et rappelle qu'en partant, deux bouteilles de blanc de la commune sont offertes.

La séance est levée à 20h45.

Le Président :

La Secrétaire :



MUNICIPALITÉ
DE
BONVILLARS

Au Conseil général de la commune de

1427 Bonvillars

MUNICIPALITE – RAPPORT DE GESTION

Au 31 décembre 2013 la population était de 511 habitants.

Au 31 décembre 2014 elle est de 514 habitants.

La Municipalité s'est réunie 35 fois en séance hebdomadaire.

Elle a délivré 4 permis de construire et 1 permis d'habiter.

L'assemblée des communes vaudoises a eu lieu à Montreux.

Administration

Les rapports de travail avec Mme Anne-Marie Stevanin ont cessé le 31 juillet, les assurances sociales ayant pris le relais depuis le 1^{er} août. L'assurance perte de gains, conclue auprès de Zurich Assurances, a remboursé jusqu'à cette date le salaire de Mme Stevanin.

La Municipalité a nommé Mme Lucia Zanetti au poste de boursière (à 20%) avec début d'activité au 1^{er} mai. M. André Raimond, boursier remplaçant, a continué son mandat pour mettre Mme Zanetti au courant et clôturer les comptes 2014.

Quant au greffe municipal, son temps d'occupation a passé de 30 à 35% au 1^{er} janvier 2014.

Impôts

L'impôt sur le bénéfice des personnes morales et les droits de mutations ont rapporté près de 10 fois le montant porté au budget, grâce à la vente des entrepôts PMP. La moitié des droits de mutation seront à reverser à la péréquation intercommunale dans 2 ans. Cette rentrée fiscale inespérée ne se répètera pas en 2015

Forêts

L'exploitation 2014 a surpassé la possibilité annuelle fixée par le plan de gestion, ce qui n'avait pas été le cas depuis 2010. Cinq coupes ont été effectuées, dont une mécanisée sur une surface importante (Champ Crétin). Les exploitations ont produit 2454 m³ de bois (pour 2688 sylvés martelées), dont 983 m³ de feuillus (961 sylvés) et 1471 m³ de résineux (1727 sylvés). La dynamique du marché a été plus importante que prévue. En effet, malgré un marché du bois relativement sinistré, quelques opportunités structurelles (disponibilité des équipes) conjuguées avec de bonnes garanties d'écoulement ont permis de boucler l'année de manière satisfaisante. La commune bénéficie en outre d'un capital en résineux, certes vieillissant, mais sans lequel elle n'aurait pu atteindre un tel résultat.

Vignes

<u>Vendanges 2014</u>	Gamay	5'110 kg	à	81° Oechslé
	Chasselas	25'690 kg	à	69° Oechslé

Si la récolte 2014 a été abondante, les comptes sont encore impactés par les vendanges 2013.

Bâtiments

Les murs des vestiaires du foot ont été repeints.

Un banc en bois a été créé autour du fourneau, situé dans les locaux de l'accueil de jour, à la Cour.

Le hall d'entrée de l'école/accueil de jour a été rafraîchi (peinture), un porte-trottinettes a été installé.

L'appartement du collège a été rénové lors du changement de locataire : parquets poncés et vitrifiés, peintures refaites, douche et WC changés.

Urbanisme

La Municipalité a confié à un bureau technique, le bilan des réserves de la zone à bâtir, selon les directives de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT). Cependant, les services de l'Etat (SDT) n'ont pas accepté que les terrains situés au centre du village et devant faire l'objet d'un plan partiel d'affectation (selon le PGA communal) soient sortis des terrains potentiellement constructibles. Cela implique qu'il y aurait trop de terrains constructibles dans la commune.

Se basant sur la population au 31 décembre 2008, le bilan du dimensionnement prévoit 498 habitants en 2023 ...

Routes et travaux

Des places de parcs ont été marquées et, selon la demande du Conseil, celles-ci seront finalisées ce printemps.

Les panneaux de signalisation de la Commune ont été mis aux normes.

Une barrière a été posée sur le chemin d'accès à la Cour, afin de sécuriser l'accès des enfants aux bus.

La réfection de la route des Vuillerens a été effectuée (remplacement de 3 plaques de béton).

Le radar du TCS a été posé pour des contrôles sur la route de Champagne (en Flusel) et sur la route de la Cour.

A la demande de la Municipalité, le bureau Perret Gentil et Rey a réalisé une étude pour créer un trottoir et refaire la route de Champagne (en Flusel).

Parcs, promenades

Les fontaines du village ont été fleuries pendant la belle saison.

Suite à la tempête du printemps 2013, un projecteur du terrain d'entraînement (foot) a dû être changé (remboursé par l'ECA).

Sur une initiative de l'Office du Tourisme et de l'ADNV, grâce à un apport substantiel de la Loterie Romande, un projet de sentier balisé était à l'étude depuis plusieurs années. C'est en date du 6 juin que la "Balade à Fritz" a été inaugurée. Ainsi baptisé en hommage à notre ancien employé communal, ce parcours didactique trace une boucle de 2.5 km dans les vignes et le village, au départ de La Cour. Chacun des sept postes expose un thème à caractère viticole: l'exposition du vignoble, l'organisation du paysage, la nature sauvage, le vin de messe, l'architecture villageoise, le travail du vigneron et les vestiges du passé. Une centaine de personnes ont répondu à l'appel. Après la cérémonie d'ouverture officielle, l'inauguration s'est terminée dans la nuit avec la projection de films issus des archives de la RTS et autres animations.

Cimetière

Plantation de lavandes au jardin du souvenir.

Services industriels

La conduite d'alimentation d'eau sous pression de la STEP a été déplacée au niveau de la CVB.

2 bornes hydrantes ont dû être changées, une aux Vuillerens et la seconde à la Croix des Terreaux suite à un accrochage avec un véhicule non identifié.

2 fuites ont été détectées et réparées sur le réseau d'eau, la première au niveau de la Pidouze et la seconde à la rue des Fontaines.

Réseau d'égouts

Le quartier du Pontet a été raccordé.

STEP

Le câblage électrique du brasseur dans le silo a été changé.

Accueil de jour

Dès la rentrée d'août, l'accueil de jour des élèves, sis au rez de chaussée du collège, a accueilli 24 écoliers. L'autorisation provisoire d'ouvrir 24 places (jusqu'en juillet 2015) a été obtenue par la mise à disposition de la grande salle pendant la pause de midi et en fin d'après-midi.

Bonvillars, le 14 avril 2015

La Municipalité

Conseil général de Bonvillars

Rapport de la commission de gestion sur l'année 2014

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission de gestion formée de MM Yves Ruchti et Gérard Baudraz membres, et Pierre Jaquier rapporteur, a rencontré quatre des membres de la Municipalité dont le Syndic, le 11 mai dernier à 20 h à la maison de Commune, avec pour mandat de s'informer sur la gestion de l'année 2014.

Elle a eu la possibilité de faire un tour d'horizon sur les actions accomplies et les projets en cours, dicastère par dicastère, et a eu tout loisir de demander les éclaircissements souhaités. La commission remercie la Municipalité de ses explications détaillées.

La commission s'est ensuite rendue le 9 juin au Moulin, à la Cour, au cimetière et à la Combaz.

Administration

La Municipalité relève que le remplacement du personnel du secrétariat et de la bourse communale s'est déroulé à satisfaction. Il sera tout de même utile d'obtenir l'appui de M. Raimond pour les boucléments 2014.

L'augmentation du temps d'occupation de la secrétaire serait dû, principalement, au contrôle des habitants.

Impôts

Pas de remarque.

Forêts

Le nouveau plan de gestion sera opérationnel en 2015/2016, ce qui augmentera les charges, dont le découvert est d'environ 30'000.-- par an.

La commission observe que le débardage se fait avec de grosses machines, trop larges, et les chemins souffrent. Ceux-ci devraient faire l'objet d'un plan de remise en état et de son financement.

Vignes

Les travaux courants ont coûté env. 8'000.-- en personnel supplémentaire.

Finalement 17 pièces à 200.-- sont les parts sociales achetées par la cave.

Le résultat des vendanges 2013 pénalise encore les comptes.

La nouvelle plantation de pinot portera sur une surface de 2'623 m2.

La commission pose la question : la gestion de la vigne ne devrait-elle pas introduire l'amortissement du matériel et capital viticole ?

Bâtiments

La commission souhaite un meilleur entretien de l'environnement des bâtiments, notamment autour du Moulin et à l'Ouest de la Cour.

Le véhicule fourni par l'ECA (un pick-up Toyota) pour la zone de défense incendie Onnens - Novalles sera parqué dans un garage disponible à la Cour.

La commission relève que La Cour a fait l'objet d'un concours d'architecture pour définir les travaux et projets d'aménagement. Résultats en 2015.

La cabine téléphonique du bas du village a définitivement été supprimée par Swisscom.

Urbanisme

La commission relève à sa satisfaction que la Municipalité a confié au technicien de la Commune de Grandson le contrôle réglementaire des demandes de permis de construire. Les questionnaires particuliers, comme l'isolation ou le calcul des taxes, devraient aussi lui être confiés pour contrôle.

Routes et travaux

Les places de parc tracées devraient permettre de mettre de l'ordre dans ce domaine, ce qui n'est pas totalement le cas. On trouve divers véhicules sans plaques qui rendent le trafic dangereux. Tout cela ne peut être résolu que par le règlement d'application de la police, qui fait défaut.

La commission propose à la Municipalité de prévoir de combler les deux « gouilles » sur le chemin du lac.

Le balayage des routes communales pourrait être fait plus souvent.

Le remplacement de l'éclairage public est à l'étude. Le choix des ampoules est éclairé par les conseils très documentés de M. Zuppiroli.

Au bas de la rue des Fontaines, la haie masque la vue des véhicules venant d'Onnens, non prioritaires. Elle semble être réglementaire, mais ce carrefour est dangereux. Il devrait être mieux signalé.

Parcs, promenades

La commission apprécie que les fleurs des fontaines soient encore d'actualités en 2015.

Cimetière

La floraison de la tombe du souvenir est une bonne idée. Le cimetière n'est pas toujours bien dés herbé. Par contre, le portail a été remis en état par l'employé communal.

Services industriels

Le plan PDE est en cours de réalisation. A quand la rénovation du captage de la source ?

Réseau d'égouts et Step

Pas de remarque.

Accueil de jour

Quelle sera la suite à donner à ces investissements, est-ce profitable pour notre commune ? Faut-il encore croire à la pérennité de notre école ?

Divers

Où en est le plan des dangers naturels ? Si il est terminé, quelles en sont les conséquences pour notre commune ?

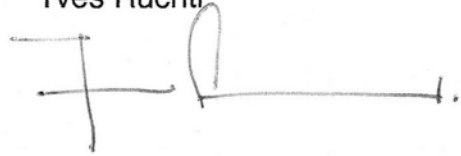
Conclusion

La Commission souhaite à notre Commune l'énergie et la clairvoyance nécessaires pour aborder et poursuivre les changements qui s'annoncent ou qui sont en chemin.

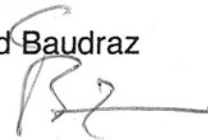
Compte tenu des souhaits et observations ci-dessus, la Commission recommande au Conseil d'approuver le rapport de gestion de la Municipalité du 14 avril 2015.

Bonvillars, le 15 juin 2015

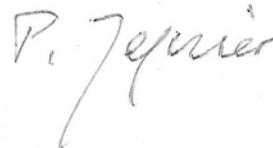
Yves Ruchti

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'Y' followed by a horizontal line and a small vertical stroke at the end.

Gérard Baudraz

A handwritten signature in black ink, featuring a large, looped 'G' followed by a horizontal line and a small vertical stroke at the end.

Pierre Jaquier, rapp.

A handwritten signature in black ink, starting with a large 'P' followed by a cursive 'Jaquier'.



Bonvillars, le 10 juin 2015

MUNICIPALITÉ
DE
BONVILLARS

Au Conseil général
de la commune de
1427 Bonvillars

Contact : Frédéric. Piguet / tél. 024 436 13 79

PREAVIS MUNICIPAL NO 1/2015

COMPTES COMMUNAUX 2014

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous soumettons à votre approbation les comptes communaux de l'année 2014 adoptés par la Municipalité en séance du 11 mai 2015 et qui se résument comme suit :

Produits	Fr. 2'225'611.11
Charges	Fr. 2'164'225.70
Bénéfice	Fr. 61'385.41

Amortissements

Les amortissements légaux comptabilisés s'élèvent à Fr. 139'381.00 (voir tableau annexé).

Les amortissements supplémentaires se montent à Fr. 214'116.15

Comptes de fonctionnement sans les amortissements

Recettes	Fr. 2'225.611.11
Dépenses (sans amortissements)	<u>Fr. 1'810'728.55</u>
Bénéfice avant amortissement	Fr. 414'882.56

Par rapport au budget adopté par le Conseil général, les principales modifications sont :

Finances :

Cp 210.401.01

Un arriéré d'impôt sur le bénéfice des personnes morales de Fr. 200'000.00 a été versé en novembre 2014. Cela aura un impact sur les calculs péréquatifs et il faudra vraisemblablement reverser plus de la moitié au fond de péréquation.

Cp. 210.404.00

La vente, le 1er avril 2014 des entrepôts de PMP a rapporté Fr.117'000.- à la bourse communale. La moitié de cette recette aléatoire devra être reversée à la péréquation intercommunale.

Cp. 220.452.01

Si en 2013, il a fallu reverser à la péréquation Fr. 27'619.- (cp. 220.352.01), l'an 2014 sourit à la bourse communale, car elle obtient un remboursement du fonds de péréquation de Fr. 45'064.-

Moulin

Cp. 352.314.00

Travaux de réfection dans deux appartements, dont un dégât d'eau remboursé par l'assurance (cp. 352.427.00).

Collège

Cp. 353314.00

Installation d'un sèche-mains électrique dans les WC (Fr. 1'296.75).

Réfection du vestiaire du foot (Fr. 5'464.30).

Réfection de l'appartement lors du changement de locataire (Fr. 15'662.60).

Travaux

Cp. 430. 314.02

Les frais d'installation de trois lampadaires sur le domaine public, de même que la consolidation des banquettes du chemin d'accès à la CVB ont été passés dans la comptabilité 2014, suite au bon résultat du poste "Finances".

Parcs, promenades, cimetière

Cp. 720.451.00

Remplacement d'un éclairage du terrain de foot d'entraînement (Fr. 8'968.30), montant remboursé par l'ECA (cp. 440.465.00), après déduction de la franchise.

Participation de la bourse communale à la réalisation de la "Balade à Fritzo" (Fr. 6'901.40).

Facture sociale

Cp. 720.451.00

Comme pour la péréquation, la bourse communale a bénéficié d'un remboursement du canton (Fr. 32'392.-), alors que l'année précédente, il avait fallu verser un complément de Fr. 6'901.- (cp. 720.351.03).

Santé publique

Cp. 730.365.00

La participation des communes à la facture des soins à domicile a diminué, parce que la part prise en charge par les finances cantonales a augmenté.

Vu ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Bonvillars

- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- ayant pris connaissance du préavis municipal no 1/2015
- entendu le rapport de la Commission des finances

Décide :

- 1. d'approuver les comptes de la STEP 2014**
- 2. d'approuver les comptes communaux de l'année 2014 tels que présentés.**

Nous vous en remercions par avance et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Frédéric Piguet



La Secrétaire



Nathalie Ryser

Annexes : Comptes et bilan 2014
Tableau des amortissements

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Charges	Compte 2014 Revenu	Charges	Budget 2014 Revenu	Charges	Compte 2013 Revenu
1	ADMINISTRATION GENERALE	213'565.04	49'126.65	210'200	54'000	225'825.46	54'728.25
101	Conseil général	3'714.45	0.00	6'500	0	3'243.85	0.00
300.00	Jetons de présence-Commissions-Bureau	3'333.45		5'000		2'845.95	
306.00	Ind.et remboursement de frais	381.00		1'000		397.90	
310.00	Imprimés et fournitures de bureau	0.00		500		0.00	
102	Municipalité	22'431.30	0.00	24'100	0	21'591.95	0.00
300.00	Traitement des municipaux	21'105.60		20'000		20'448.05	
306.00	Ind.et remboursement de frais	1'200.70		4'000		1'143.90	
309.00	Autres charges	125.00		100		0.00	
110	Administration	178'356.89	47'559.95	170'700	52'000	193'146.66	52'870.25
301.00	Traitement du personnel administration	56'679.60		46'000		56'126.20	
301.01	Traitement du personnel exploitation	0.00		0		0.00	
303.00	Assurances sociales	28'231.35		26'000		27'850.25	
304.00	Caisse de retraite	15'777.80		15'000		13'575.75	
305.00	Assurances accident et maladie	7'762.15		12'000		11'818.15	
306.00	Indemnisation et remboursement de frais	654.90		2'000		1'348.00	
309.00	Autres charges	158.80		1'000		140.00	
310.00	Imprimés et fournitures de bureau	2'251.45		3'000		1'956.35	
310.01	Journaux, annonces off., textes légaux, etc.	2'222.20		3'000		3'182.10	
311.00	Achat mobilier et matériel	439.95		2'000		180.00	
311.01	Maintenance et petit matériel informatique	8'340.15		6'000		5'288.45	
317.00	Réceptions et manifestations	4'091.05		3'000		3'184.35	
318.00	Honoraires et prest. service, assurances	9'898.44		9'000		9'871.51	
318.01	Natel: 079 424.30.63	716.35		600		660.75	
318.04	Frais de poursuites et de rappels	0.00		100		0.00	
319.00	Taxes, cotisations et divers	9'098.65		8'000		7'964.45	
351.00	Part à des charges cantonales	22'868.05		23'000		20'768.10	
352.00	Part à des charges autres comm. /état civil	2'326.00		5'000		23'355.05	
365.00	Dons, aides et subventions casuels	6'840.00		6'000		5'877.20	
431.00	Emoluments		3'286.50		7'500		7'189.60
434.00	Romande Energie, droit du sol		34'503.30		40'000		27'671.25
435.00	Ventes et prestations de service		80.00		1'000		640.00
436.00	Remboursement de tiers (APG), ass. div. et AVS		9'690.15		3'000		16'486.00
465.00	Participations et subventions de tiers		0.00		500		883.40
150	Affaires culturelles et de loisirs	3'328.00	0.00	2'900	0	2'783.00	0.00
351.00	Loi sur école de musique LEM	3'328.00		2'900		2'783.00	
160	Tourisme	5'734.40	1'566.70	6'000	2'000	5'060.00	1'858.00
352.00	Part Maison des Terroirs	5'734.40		6'000		5'060.00	
406.06	Taxe de séjour résidences secondaires		1'566.70		2'000		1'858.00

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Charges	Compte 2014 Revenu	Charges	Budget 2014 Revenu	Charges	Compte 2013 Revenu
2	FINANCES	424'637.22	1'410'959.26	211'767	1'008'800	672'466.31	1'546'057.72
210	Impôts	9'811.07	1'267'428.42	11'100	918'800	9'705.51	889'558.57
318.00	Frais de perception des impôts	8'541.45		8'000		7'521.24	
321.00	Intérêts bonifiés impôts	1'129.24		3'000		1'756.41	
329.00	Défalcations	140.18		0		255.05	
330.00	Défalcations	0.20		100		172.81	
400.01	Impôt sur le revenu		685'240.35		720'000		666'694.83
400.02	Impôt sur la fortune		100'139.28		85'000		94'462.58
400.03	Impôt à la source		12'545.74		7'000		3'147.77
401.01	Impôt sur le bénéfice personnes morales		245'250.60		27'000		28'755.55
401.02	Impôt sur le capital personnes morales		173.45		0		327.20
401.03	Impôt complémentaire sur les immeubles p.m.		934.80		500		462.90
402.00	Impôt foncier		46'028.85		45'000		44'995.30
404.00	Droits de mutation		135'526.80		10'000		20'899.35
405.00	Impôt sur les successions et donations		14'137.10		5'000		0.00
406.01	Impôt sur les chiens		1'800.00		1'800		1'740.00
406.09	Impôt sur le tabac et l'alcool		0.00		0		0.00
422.00	Intérêts de retard		0.00		3'000		3'314.24
441.00	Recettes sur les gains immobiliers		18'840.65		10'000		19'469.85
441.01	Impôt des frontaliers		6'810.80		4'500		5'289.00
220	Finances	182'029.00	143'530.84	182'000	90'000	334'327.00	184'467.13
352.00	Partic.des communes, péréquation, EtaCom.	182'029.00		182'000		306'708.00	
352.01	Péréquation, décompte année précédente	0.00		0		27'619.00	
422.00	Revenu des capitaux du patrimoine financier		45'589.84		38'000		43'067.13
452.00	Partic.des com.,bouclement cpte rég. Etatcom		52'877.00		52'000		141'400.00
452.01	Péréquation année précédente		45'064.00		0		0.00
230	Amortissement et réserve non-ventilés	232'797.15	0.00	18'667	0	328'433.80	472'032.02
331.00	Amortissement obl. patrim. administratif	18'681.00		18'667		18'667.00	
332.00	Autres amortissements du patr. administr.	214'116.15		0		309'766.80	
480.01	Prélèv.fonds rés.et renouv.(autres)		0.00		0		472'032.02
3	DOMAINES ET BATIMENTS	445'509.94	537'725.25	388'820	494'627	452'945.45	590'189.40
310	Terrains	2'465.00	12'375.60	1'000	14'500	3'152.80	92'010.65
301.00	Traitement de l' employé communal	1'530.00		0		583.00	
314.00	Entretien des terrains	935.00		1'000		2'569.80	
423.00	Locations des terrains		12'375.60		14'500		12'853.65
435.00	Vente de terrain		0.00		0		65'750.00
435.01	Syndicat AF 30		0.00		0		13'407.00

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Charges	Compte 2014 Revenu	Charges	Budget 2014 Revenu	Charges	Compte 2013 Revenu
320	Forêts	219'510.64	183'860.45	172'500	125'000	161'837.70	139'499.00
300.00	Vacations des municipaux	1'809.55		2'500		2'500.00	
308.01	Ass.-Exploitation, coupes, plantations	117'447.39		102'000		100'412.15	
308.02	Ass.-Entretien des plantations	70'448.35		22'000		18'448.60	
308.03	Débardage-Epareuse-Broyage	0.00		4'000		0.00	
309.00	Autres charges	922.50		1'000		1'102.00	
310.00	Journaux, annonces, bureau, cotisations	555.00		0		555.00	
314.01	Entretien des chemins	4'313.20		9'000		9'003.95	
352.00	Participation garde-forestier	24'014.65		32'000		29'816.00	
435.01	Vente de bois de service		131'097.45		66'000		78'936.65
435.02	Vente de bois d'industrie		0.00		6'000		7'947.75
435.03	Vente de bois de feu		44'208.75		37'000		20'546.00
444.00	Subsides		8'554.25		0		31'500.00
451.00	Participations et remboursements du canton		0.00		16'000		0.00
465.00	Participation de tiers, propriétaires		0.00		0		568.60
330	Vignes	71'523.75	73'872.60	71'000	93'500	76'774.50	83'972.65
301.00	Traitement de l'employé communal	27'419.75		30'000		28'371.95	
301.01	Traitement du personnel	24'845.70		21'000		18'882.70	
311.00	Achat de matériel, machines	3'706.60		3'000		2'839.75	
313.00	Achats produits, engrais, plants	7'788.20		6'000		7'969.05	
313.01	Achat de bouteilles	4'662.90		4'000		6'094.00	
315.00	Tracteur	547.50		4'000		10'095.45	
319.00	Cotisations et divers	2'553.10		3'000		2'521.60	
435.00	Vente de vin		2'826.00		2'500		2'418.00
435.01	Vente de raisin		69'582.05		90'000		70'011.95
435.02	Dividendes s/parts sociales		1'064.55		600		1'142.70
437.00	Location vignes		400.00		400		400.00
480.00	Prélèvement à la réserve		0.00		0		10'000.00
340	Bâtiments-Patrimoine administratif	18'388.35	0.00	19'600	0	16'521.40	0.00
300.00	Vacations des municipaux	2'768.55		3'000		1'035.00	
301.00	Traitement de l'employé communal	1'870.00		2'000		1'606.00	
315.00	Entretien du matériel	220.10		500		473.75	
318.00	Assurance incendie	9'928.10		10'500		9'805.05	
319.00	Dégâts d'eau et bris de glaces	3'601.60		3'600		3'601.60	
351	Grande salle	15'351.80	19'664.00	20'900	12'000	36'346.55	19'130.00
301.00	Conciergerie	3'742.65		5'000		3'937.20	
301.01	Traitement de l'employé communal	974.65		500		866.00	
312.00	Electricité, chauffage	7'942.90		10'500		10'929.45	
313.00	Achat fournitures,march.,produits entretien	2'233.40		1'500		974.00	
314.00	Entretien du bâtiment	70.00		2'000		1'954.00	
315.00	Entretien du mobilier et matériel	108.55		1'000		0.00	
318.00	PTT (024) 436.19.19	279.65		400		305.90	
318.05	Etude rénovation	0.00		0		17'380.00	
427.00	Locations diverses		1'800.00		2'000		3'100.00
427.01	Locations groupement scolaire		17'864.00		10'000		16'030.00

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Charges	Compte 2014 Revenu	Charges	Budget 2014 Revenu	Charges	Compte 2013 Revenu
352	Le Moulin	38'027.00	54'215.15	30'320	51'400	28'999.65	51'765.55
301.00	Traitement de l'employé communal	0.00		500		0.00	
311.00	Achat de matériel, mobilier	2'533.45		1'000		0.00	
312.00	Electricité, chauffage	7'476.70		7'500		7'940.80	
312.01	Electricité, locaux de service	49.20		120		69.90	
313.00	Achat fournitures,march.,produits entretien	0.00		200		0.00	
314.00	Entretien du bâtiment	9'967.65		3'000		2'988.95	
331.00	Amortissement	18'000.00		18'000		18'000.00	
427.00	Rbt indemnité dégâts d'eau		1'676.15		0		0.00
427.01	Location Hoh Markus		20'643.15		20'400		20'165.00
427.02	Location Corthésy		17'941.85		17'400		18'000.00
427.04	Location Fernandes J.		13'954.00		13'600		13'600.55
353	Collège	50'672.10	92'350.00	30'000	96'167	28'619.10	95'000.00
301.00	Conciergerie	6'129.55		6'000		5'938.40	
301.01	Traitement de l'employé communal	0.00		500		0.00	
311.00	Achat de matériel, mobilier	2'811.35		1'000		229.45	
312.00	Electricité, chauffage	14'246.25		13'000		13'056.95	
313.00	Achat fournitures,march.,produits entretien	1'180.25		1'500		1'499.05	
314.00	Entretien du bâtiment	26'304.70		8'000		7'895.25	
427.00	Location Berney Joel		25'050.00		27'000		27'000.00
427.01	Locations classes		42'633.00		44'500		43'333.00
427.02	Participation à l'amortissement		18'667.00		18'667		18'667.00
427.03	Location accueil de jour (RAdEGE)		6'000.00		6'000		6'000.00
354	Eglise	2'853.15	250.00	5'200	300	9'630.95	0.00
301.00	Conciergerie	390.00		1'000		633.00	
312.00	Electricité, chauffage	1'130.25		1'500		1'416.60	
313.00	Achat fournitures,march.,produits entretien	0.00		500		211.70	
314.00	Entretien du bâtiment	150.00		1'500		6'272.00	
318.00	ECA, assurance incendie	1'182.90		700		1'097.65	
427.00	Mariage		250.00		300		0.00
355	Maison de Commune	3'994.80	0.00	7'700	0	4'614.45	0.00
301.00	Conciergerie	454.80		1'200		677.95	
311.00	Achat de matériel, mobilier	37.50		1'000		322.60	
312.00	Electricité, chauffage	1'677.30		2'000		1'817.85	
314.00	Entretien des bâtiments	0.00		2'000		0.00	
318.00	PTT (024) 436.12.50	1'825.20		1'500		1'796.05	
356	Ancienne Poste	11'835.65	44'208.80	17'500	44'760	25'684.80	41'160.00
312.00	Electricite, chauffage	4'591.55		5'500		5'348.20	
314.00	Entretien	244.10		5'000		13'336.60	
331.00	Amortissement	7'000.00		7'000		7'000.00	
427.01	Location Ayala		14'398.70		14'760		14'760.00
427.02	Location Krebs - Curtis		21'525.05		21'600		18'000.00
427.03	Location Fivaz		8'285.05		8'400		8'400.00

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Charges	Compte 2014 Revenu	Charges	Budget 2014 Revenu	Charges	Compte 2013 Revenu
357	La Cour locatif	8'941.05	33'761.65	10'100	33'600	6'781.85	33'384.55
312.00	Electricité, chauffage	5'961.25		6'400		5'774.05	
312.01	Electricité garage	425.75		700		103.00	
314.00	Entretien des bâtiments	2'554.05		3'000		904.80	
427.01	Location Colin		17'289.90		17'400		17'048.90
427.03	Location Parente José		16'471.75		16'200		16'335.65
358	La Combaz	1'946.65	22'867.00	2'000	22'900	40'736.45	33'867.00
314.00	Entretien des bâtiments	1'946.65		2'000		40'736.45	
427.00	Location du chalet		22'867.00		22'900		22'867.00
427.01	La Combaz, dégats neige		0.00		0		11'000.00
359	Cave et Annexes	0.00	300.00	1'000	500	13'245.25	400.00
313.00	Achat de fournitures	0.00		1'000		10'040.90	
314.00	Entretien des bâtiments	0.00		0		3'204.35	
427.00	Location pressoir		300.00		500		400.00
4	TRAVAUX	350'245.05	148'300.05	328'920	131'500	320'470.55	137'430.85
430	Routes	150'738.75	825.00	137'900	2'000	104'441.35	1'356.25
300.00	Vacations municipaux	1'349.15		3'500		1'708.00	
301.00	Traitement de l' employé communal	10'700.00		14'000		12'060.00	
311.00	Achat de matériel, machines	730.35		2'000		1'214.95	
312.00	Eclairage public	4'290.75		7'000		6'182.80	
313.00	Matériels divers, carburants	4'650.00		3'000		2'478.20	
314.01	Entretien des parcs	0.00		1'000		1'320.00	
314.02	Entretien des routes	73'062.45		40'000		29'697.70	
314.03	Entretien éclairage public	10'460.30		9'000		4'505.25	
314.04	Canalisations	0.00		4'000		0.00	
315.00	Tracteur	0.00		4'000		3'920.15	
318.00	Déblaiement neige	2'550.25		8'000		6'760.00	
319.00	Taxes, impôts, assurances véhicules	1'545.50		1'000		994.30	
331.01	Amortissement travaux routes	12'000.00		12'000		12'000.00	
331.03	Amortissement travaux sous Caves	6'000.00		6'000		6'000.00	
331.05	Amortissement " Croix des Terreaux"	15'600.00		15'600		15'600.00	
331.07	Amortissement trottoir rte de Champagne	7'800.00		7'800		0.00	
434.01	Taxes uniques de raccordement, eaux claires		825.00		2'000		1'356.25
440	Parcs, promenades, cimetière	25'485.50	9'468.30	8'000	0	33'288.60	0.00
301.00	Traitement de l' employé communal	4'800.00		4'000		3'654.00	
311.00	Achat de matériel, machines	511.65		1'000		57.95	
314.00	Entretien	19'787.05		2'000		6'896.65	
314.01	Jardin du souvenir	0.00		0		22'680.00	
315.00	Tracteur	386.80		1'000		0.00	
435.01	Emolument "Jardin du Souvenir"		700.00		0		0.00
465.00	Subside divers		8'768.30		0		0.00
451	Ordures ménagères et déchetterie	53'070.45	38'497.25	53'000	40'500	61'525.65	37'626.50
300.00	Vacation des municipaux	700.00		0		600.00	
301.00	Traitement de l'employé communal	3'703.90		5'000		3'490.75	
311.00	Achat matériel, (sacs enfants)	139.30		2'000		1'158.20	
352.00	STRID	15'649.45		16'000		17'395.05	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Charges	Compte 2014 Revenu	Charges	Budget 2014 Revenu	Charges	Compte 2013 Revenu
352.01	Cand-Landi	32'877.80		30'000		38'881.65	
434.02	Ristourne des sacs ordures STRID		12'908.00		15'000		13'842.80
434.03	Taxe personnelle déchets		25'247.05		25'000		20'570.85
435.04	Produits de récupération(verres)		342.20		500		163.20
480.00	Prélèvement à réserve		0.00		0		3'049.65
461	Réseau d'égouts	120'950.35	99'509.50	130'020	89'000	121'214.95	98'448.10
300.00	Vacations municipaux	2'071.80		2'500		2'400.00	
301.00	Traitement de l'employé communal	7'000.00		5'000		6'363.00	
314.00	Entretien canalisations et collecteurs	5'827.65		5'000		228.40	
314.04	Vidange fosses sceptiques	657.30		1'000		911.75	
331.01	Amortissement travaux Rietaz	6'000.00		6'000		6'000.00	
331.03	Amortissement quartier Sur la Vigne	10'000.00		10'000		10'000.00	
331.04	Amortissement "chemin des Sources"	10'000.00		10'000		10'000.00	
331.05	Amortissement collecteurs Puits-Midi	15'000.00		15'000		15'000.00	
331.06	Amortissement STEP Ependes	5'000.00		5'000		5'000.00	
331.07	Amortissement raccordement EU Champs de Ville - La Gotallaz	3'500.00		3'500		3'500.00	
332.00	Amortissement étude et surveillance épur. des eaux	4'800.00		0		4'800.00	
352.00	Participation de Bonvillars aux frais de la STEP	51'093.60		67'020		57'011.80	
434.00	Taxe d'épuration des eaux		44'482.50		42'000		36'711.00
434.01	Taxes uniques de raccordement, eaux usées		3'780.00		4'000		13'960.60
434.03	Taxe entretien des collecteurs		42'447.00		42'000		34'813.50
436.00	Participation de tiers (subsidés PGEE,subv.)		0.00		1'000		5'000.00
465.00	Participation frais exploitation et administration de la STEP		8'800.00		0		7'963.00
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	236'479.70	0.00	214'100	0	214'007.45	0.00
510	Enseignement primaire et secondaire	230'875.00	0.00	207'800	0	206'038.00	0.00
352.01	Participation communale	116'850.00		90'200		86'146.00	
352.02	Participation au secondaire	114'025.00		117'600		119'892.00	
540	Office orientation professionnelle	682.20	0.00	700	0	1'343.05	0.00
351.00	Participation cantonale	682.20		700		1'343.05	
580	Temples et cultes	4'922.50	0.00	5'600	0	6'626.40	0.00
365.01	Participation paroisse protestante	2'003.90		3'000		1'694.30	
365.02	Participation paroisse catholique	2'829.50		2'500		4'832.20	
365.03	Participation paroisse langue allemande	89.10		100		99.90	
6	POLICE	89'561.50	8'610.50	93'050	11'300	99'337.65	32'737.60
610	Corps de police	52'311.00	3'457.00	52'400	0	55'069.00	0.00
351.00	Réforme policière	52'311.00		52'400		55'069.00	
451.00	Participation et remboursement du Canton (réforme policière années précédentes)		3'457.00		0		0.00

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Charges	Compte 2014 Revenu	Charges	Budget 2014 Revenu	Charges	Compte 2013 Revenu
620	Contrôle des habitants	928.85	1'782.00	2'000	3'000	2'867.80	3'444.50
318.00	Emoluments versés	928.85		2'000		2'867.80	
431.00	Emoluments facturés		1'782.00		3'000		3'444.50
630	Police sanitaire	373.00	373.00	300	300	208.00	218.00
352.04	Participation destruction déchets carnés	373.00		300		208.00	
436.00	Remboursement taxe déchets carnés		373.00		300		218.00
640	Service des inhumations	426.40	0.00	800	0	388.85	0.00
301.00	Traitement de l'employé communal	340.00		500		0.00	
318.00	Frais de transports des pompes funèbres	86.40		0		86.40	
318.05	Honoraires et prestations de services	0.00		300		302.45	
650	Défense contre l'incendie	24'578.55	2'998.50	25'050	8'000	29'075.10	29'075.10
301.03	Solde corps sapeurs-pompiers	0.00		13'000		13'195.00	
309.01	frais cours, formation	0.00		1'000		0.00	
310.00	Frais administratifs, imprimés, règlement	0.00		150		599.20	
311.00	Achat équipement	923.30		1'000		1'263.80	
311.06	Achat matériel	0.00		300		855.25	
315.00	Entretien du matériel	0.00		3'000		4'556.10	
318.01	Swissphone.ch, Telepage Security	0.00		0		72.00	
318.02	Swisscom Fixnet: 024 436.17.49	304.20		800		304.20	
319.00	Frais CR	0.00		300		0.00	
319.01	Frais divers	5'217.00		1'000		5'389.50	
352.00	Participation au SDIS	18'134.05		4'500		0.00	
380.00	Attribution fonds de réserve	0.00		0		2'840.05	
430.00	Taxe non-pompier		0.00		0		6'300.00
436.00	Participation de tiers		1'932.50		0		12'929.10
465.00	Subsides ECA, cours et formation		1'066.00		8'000		9'846.00
660	Protection civile	10'943.70	0.00	12'500	0	11'728.90	0.00
352.00	Participation assoc. intercom. PC	10'943.70		12'500		11'728.90	
7	SECURITE SOCIALE	337'496.40	32'392.00	346'500	0	376'090.95	0.00
720	Prévoyance sociale cantonale	296'814.00	32'392.00	304'500	0	321'576.20	0.00
351.00	Pr.compl.AVS/AI-prév.aide soc.-prot.jeunesse	256'283.00		256'000		264'382.00	
351.01	FAGE (accueil de jour des enfants)	26'190.75		35'000		37'269.70	
351.02	ARAS	14'340.25		13'500		13'023.50	
351.03	Solde à payer de facture sociale année précédente selon décppte final	0.00		0		6'901.00	
451.00	Participations et remboursements du canton		32'392.00		0		0.00

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Charges	Compte 2014 Revenu	Charges	Budget 2014 Revenu	Charges	Compte 2013 Revenu
730	Santé publique	40'682.40	0.00	42'000	0	54'514.75	0.00
365.00	AVASAD (soins à domicile)	40'682.40		42'000		54'514.75	
8	SERVICES INDUSTRIELS	66'730.85	38'497.40	63'500	40'000	54'698.85	54'698.85
810	Service des eaux	66'730.85	38'497.40	63'500	40'000	54'698.85	54'698.85
300.00	Vacations des municipaux	500.00		500		420.00	
301.00	Traitement de l' employé communal	6'800.00		8'000		7'823.00	
311.00	Achat matériel, compteurs	0.00		2'500		0.00	
312.01	Achat eau	17'113.40		15'000		13'873.60	
312.03	Consommation d'électricité	4'169.35		5'000		4'031.35	
314.00	Entretien réseau et station pompage	35'510.15		30'000		24'576.20	
318.00	Honoraires et prestations de service	2'637.95		2'500		2'558.15	
380.00	Attribution au fonds réserve raccord.	0.00		0		1'416.55	
434.01	Taxes uniques de raccordement, dist. d'eau		4'277.00		4'000		17'581.80
435.00	Vente d'eau		34'220.40		36'000		33'766.05
444.00	Subsides		0.00		0		3'351.00
Total des charges		2'164'225.70		1'856'857		2'415'842.67	
Total des revenus			2'225'611.11		1'740'227		2'415'842.67
Excédent de dépenses					116'630		
Excédent de revenus		61'385.41					

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Charges	Compte 2014 Revenu	Charges	Budget 2014 Revenu	Charges	Compte 2013 Revenu
1	Administration	828.51	0.00	1'050	0	824.73	0.00
110	Administration	828.51	0.00	1'050	0	824.73	0.00
301.00	Traitement personnel administration	800.00		1'000		800.00	
318.00	Frais de gestion	28.51		50		24.73	
2	Finances	0.00	3.33	0	30	0.00	3.24
220	Finances	0.00	3.33	0	30	0.00	3.24
422.00	Intérêts bruts		3.33		30		3.24
4	TRAVAUX	54'522.95	55'351.40	71'000	72'020	60'480.30	61'301.79
462	STEP	54'522.95	55'351.40	71'000	72'020	60'480.30	61'301.79
300.00	Vacations des municipaux	1'000.00		1'000		800.00	
301.00	Traitement personnel communal	7'000.00		6'000		6'363.00	
301.01	Traitement du personnel	8'748.00		8'000		8'767.45	
311.00	Achat matériel	0.00		2'000		212.75	
312.00	Electricité	6'488.10		8'000		8'743.85	
312.01	Consommation d'eau et frais d'épuration (eau consommée)	2'917.55		1'600		2'719.75	
314.00	Entretien	3'254.35		10'000		2'652.70	
314.01	Traitement des boues Ependes	10'224.15		23'000		16'913.40	
318.00	Honoraires et prestations de service	9'609.70		6'000		7'979.40	
318.02	PTT (024) 436.25.86	281.10		400		328.00	
331.01	Amortissement STEP "Ependes"	5'000.00		5'000		5'000.00	
436.01	Participation de la Commune de Champagne		3'634.70		4'000		3'612.65
436.02	Participation de la Commune d'Onnens		623.10		1'000		677.35
436.03	Participation Commune de Bonvillars		51'093.60		67'020		57'011.79
Total des charges		55'351.46		72'050		61'305.03	
Total des revenus			55'354.73		72'050		61'305.03
Excédent de revenus		3.27					

		Solde au 31.12.2013	M o u v e m e n t s		Solde au 31.12.2014
			Augmentation	Diminution	
1	Actif	3'816'963.36		3'969.16	3'812'994.20
10	Disponibilités	546'234.60	95'043.05		641'277.65
1000.00	Caisse	329.70		324.25	5.45
1000.01	caisse du contrôle habitant	0.00	189.35		189.35
1010.00	Chèques postaux	24'094.40	14'261.15		38'355.55
1010.03	Fonds en transfert	0.00		152.50	-152.50
1010.04	E-Deposito CCP	228'136.50	80'350.00		308'486.50
1020.00	BCV c/c 602.219.0	21'509.30	36'087.65		57'596.95
1020.02	BCV c/c 5173.10.41 / ECA/ Regroup.	19'502.25		19'502.25	0.00
1020.04	BCV c/c T 5242.66.77 placement	252'662.45		15'866.10	236'796.35
11	Avoirs	449'428.51	19'355.74		468'784.25
1150.01	Débiteurs #	109'213.80		83'915.50	25'298.30
1150.03	Débiteurs AFC impôt anticipé	26'734.12		12'907.61	13'826.51
1150.05	Débiteurs Etat de Vaud (PM)	15'215.64	128'001.57		143'217.21
1150.06	Débiteurs Etat de Vaud (PP)	221'537.16		68'638.40	152'898.76
1150.07	Débiteurs Etat de Vaud (IS)	-33'595.44	44'892.32		11'296.88
1150.08	Débiteurs Etat de Vaud (IA)	50'323.23	11'923.36		62'246.59
1150.10	Compte courant STEP intercommunale	60'000.00			60'000.00
12	Placements	1'202'404.05	67'274.80		1'269'678.85
1200.03	BCV Protection civile, 925.23.37	43'511.50		43'511.50	0.00
1200.06	Titres	87'963.00	3'800.00		91'763.00
1200.08	BANQUE RAIFFEISEN,40071.02	75'295.85		46'518.40	28'777.45
1200.11	BANQUE RAIFFEISEN,40071.28	741'632.70	153'504.70		895'137.40
1200.12	Raiffeisen, échéance 2015	254'000.00			254'000.00
1230.00	Terrains	1.00			1.00
13	Transitoire	88'575.10	119'157.20		207'732.30
1390.00	Actifs transitoires	88'575.10	119'157.20		207'732.30
14	Investissements	1'530'321.10		304'799.95	1'225'521.15
1410.00	STEP	1.00		1.00	0.00
1410.01	Trottoir route de Champagne	161'206.10		7'800.00	153'406.10
1410.02	Travaux bâtiment du Moulin	18'000.00		18'000.00	0.00
1410.03	Travaux déchetterie du Moulin	1.00		1.00	0.00
1410.04	Travaux Rietaz, canalisations/collecteurs	19'000.00		6'000.00	13'000.00
1410.05	Travaux Rietaz, route	132'000.00		12'000.00	120'000.00
1410.07	Aménagement du chemin Hoirie Fardel	1.00		1.00	0.00
1410.08	Aménagement quartier sur la vigne	36'683.00		10'000.00	26'683.00
1410.09	Réservoir du Devens	1.00		1.00	0.00
1410.11	Travaux sous les caves de Bonvillars, ch. sur La Vigne	110'230.80		31'000.00	79'230.80
1410.12	Travaux "chemin des Sources"	69'531.10		10'000.00	59'531.10
1410.14	STEP "Ependes"	13'918.00		5'000.00	8'918.00
1410.16	Croix-des-Terreux	234'799.45		40'600.00	194'199.45
1410.17	Etude et surveillance épuration des eaux	43'916.15		43'916.15	0.00
1410.19	Remplacement des collecteurs ruelle de Puits-place du Midi	445'430.10		115'000.00	330'430.10
1410.20	Etude épuration Champ-de-Ville et Gotallaz	70'599.40		28'500.00	42'099.40
1410.21	Equipement quartier du Pontet.	0.00	48'697.20		48'697.20
1430.01	Bâtiments	1.00		1.00	0.00
1430.04	3 ème Classe	167'993.00		18'667.00	149'326.00
1430.06	Place de jeux	1.00		1.00	0.00
1430.08	Projet bâtiment parcelle 3 et 5	1.00		1.00	0.00
1430.09	Travaux bâtiment La Poste	7'000.00		7'000.00	0.00

	Solde au 31.12.2013	M o u v e m e n t s		Solde au 31.12.2014
		Augmentation	Diminution	
1440.00 Services industriels	1.00		1.00	0.00
1450.00 Forêts	1.00		1.00	0.00
1450.01 Machines Matériel Mobilier	1.00		1.00	0.00
1450.02 Achat "véhicule tout usage"	1.00		1.00	0.00
1460.01 Achat ordinateur	2.00		2.00	0.00
1470.00 Antenne collective	1.00		1.00	0.00

		Solde au 31.12.2013	M o u v e m e n t s		Solde au 31.12.2014
			Augmentation	Diminution	
2	Passif	3'816'963.36		3'969.16	3'812'994.20
20	Engagements courants	261'739.95		59'857.47	201'882.48
2000.01	Factures à payer	261'739.95		59'857.47	201'882.48
25	Passifs transitoires	11'541.60		5'497.10	6'044.50
2590.00	Passifs transitoires	11'541.60		11'541.60	0.00
2590.02	Compte "Attente"	0.00	6'044.50		6'044.50
28	Réserves	2'180'312.58			2'180'312.58
2800.01	Fonds service des eaux	31'473.45			31'473.45
2800.02	Reserve service du feu	9'619.95			9'619.95
2810.00	Fonds de réserve pour assurance grêle	110'000.00			110'000.00
2810.02	Fonds de réserve achat futur	173'000.00			173'000.00
2820.02	Fonds de réserve protection civile	190'502.00			190'502.00
2820.03	Fonds de réserve	1'639'717.18			1'639'717.18
2820.04	Provision pertes sur débiteurs	26'000.00			26'000.00
29	Fortune nette	1'363'369.23	61'385.41		1'424'754.64
2900.00	Capital]	1'363'369.23	61'385.41		1'424'754.64
Total des actifs		3'816'963.36		3'969.16	3'812'994.20
Total des passifs		3'816'963.36		3'969.16	3'812'994.20

		Solde au 31.12.2013	M o u v e m e n t s		Solde au 31.12.2014
			Augmentation	Diminution	
1	Actif	73'991.23	19'484.67		93'475.90
10	Disponibilités	10'271.85	25'433.90		35'705.75
1010.03	Fonds en transfert	0.00			0.00
1020.05	BCV c/c Z 5242.33.28 STEP	10'271.85	25'433.90		35'705.75
11	Avoirs	30.99	1.17		32.16
1150.03	Débiteurs Administration Contributions	30.99	1.17		32.16
13	Transitoire	63'688.39		5'950.40	57'737.99
1390.00	Actifs transitoires	63'688.39		5'950.40	57'737.99

		Solde au 31.12.2013	M o u v e m e n t s		Solde au 31.12.2014
			Augmentation	Diminution	
2	Passif	73'991.25	19'481.40		93'472.65
20	Engagements courants	73'991.25	19'481.40		93'472.65
2000.00	Avance de la Commune de Bonvillars pour STEP	60'000.00			60'000.00
	[				
2000.01	Factures à payer	13'991.25	19'481.40		33'472.65
	Total des actifs	73'991.23	19'484.67		93'475.90
	Total des passifs	73'991.25	19'481.40		93'472.65
	Excédent des actifs				3.25
	Excédent des passifs	0.02			

Commune de Bonvillars

Tableau des amortissements 2014

Libellé	Travaux déjà effectués	Investi. 2014	Total à amortir	Amortissement déjà effectué	Amortis. légal 2014	Amortis. supplém.	No Pièce	Particip autres	solde à amortir
Moulin	1'505'476.70		1'505'476.70	1'487'476.70	18'000.00	-			-
Riettaz (canal.)	372'215.70		372'215.70	353'215.70	6'000.00	-			13'000.00
Riettaz (rtes)	283'840.70		283'840.70	151'840.70	12'000.00	-			120'000.00
Chemin (Hoirie Fardel)	30'744.10		30'744.10	30'743.10	1.00	-		-	-
Aménag. Quartier sur la vigne	106'248.20		106'248.20	69'565.20	10'000.00	-			26'683.00
Réservoir (Devens)	67'935.00		67'935.00	67'934.00	1.00	-			-
3ème classe	560'010.00		560'010.00	392'017.00	18'667.00	-			149'326.00
La Poste	557'114.35		557'114.35	550'114.35	7'000.00	-			-
Travaux sous Caves	146'155.80		146'155.80	35'925.00	6'000.00	25'000.00			79'230.80
Travaux ch. Sources	115'925.50		115'925.50	46'394.40	10'000.00	-			59'531.10
Etude En Flusel	24'286.05		24'286.05	24'286.05		-			-
STEP Ependes	37'918.00		37'918.00	24'000.00	5'000.00	-			8'918.00
Croix des Terreaux	397'885.90		397'885.90	163'086.45	15'600.00	25'000.00			194'199.45
Véhicules tous usages	30'000.00		30'000.00	29'999.00	1.00				-
Place de jeux	34'267.85		34'267.85	34'266.85	1.00				-
Programme informatique	25'045.05		25'045.05	25'043.05	2.00				-
Etude et surveillance épur. des eaux	48'716.15		48'716.15	4'800.00	4'800.00	39'116.15			-
Rempl. Collecteur. Puits - Midi	690'430.10		690'430.10	245'000.00	15'000.00	100'000.00			330'430.10
Etude épu Champ de la Ville-Gotallaz	74'099.40		74'099.40	3'500.00	3'500.00	25'000.00			42'099.40
Trottoir route de Champagne	161'206.10		161'206.10		7'800.00				153'406.10
Equipement quartier du Pontet	-	48'697.20	48'697.20						48'697.20
Divers (Amortis)			8.00		8.00				-
TOTAUX	5'269'520.65	48'697.20	5'318'225.85	3'739'207.55	139'381.00	214'116.15			1'225'521.15

Conseil Général
de la Commune de
1427 Bonvillars

Rapport de la commission des finances

Bonvillars, le 24 juin 2015

Concerne : Préavis municipal N°1/2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances composée de M. Claude Lüthi, M. Michel Narbel et de votre rapporteur Willy Viguet, s'est réuni le lundi 22 juin 2015, en présence de M. Frédéric Piguet Syndic, et de Mme Lucia Zanetti Boursière, qui nous ont présenté les comptes communaux 2015 et répondu à nos diverses questions. La commission les remercie de leur présence.

Au niveau de la politique d'amortissement et en regard de la fortune communale, nous conseillons à la municipalité d'utiliser l'entier du bénéfice pour des amortissements extraordinaires, et non pas de gonfler la fortune communale qui se situe déjà à CHF 1'424'754.64.

Nous avons contrôlé les impayés par rubriques et seulement un montant de CHF 9'800.-- et encore dû à ce jour.

Au vu de ce qui précède, nous conseillons aux membres du Conseil Communal :

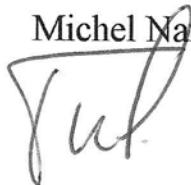
1. d'approuver les comptes de la STEP 2014
2. d'approuver les comptes communaux 2014 tel que présentés.

Fait à Bonvillars, le 24 juin 2015

Claude Lüthi



Michel Narbel



Willy Viguet





MUNICIPALITÉ
DE
BONVILLARS

Bonvillars, le 8 juin 2015

AU CONSEIL GENERAL
de la commune de
1427 Bonvillars

Contact : Sandra Lüthi Von Sury

PREAVIS No 2 /2015

Demande de crédit d'étude pour le changement du chauffage et la rénovation de la Grande Salle

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Grande Salle fait l'objet, depuis quelques années, de discussions concernant le changement du chauffage et la création d'une nouvelle cuisine.

Le Domaine de la Cour abrite:

- 3 salles de classe
- 1 accueil de jour
- 4 appartements en location
- 3 caveaux
- 1 salle polyvalente (salle de gymnastique et grande salle villageoise)
- des vestiaires, qui sont utilisés par les écoles et le foot

Le bilan énergétique a mis en exergue les points négatifs suivants:

- chaufferie
- isolation des façades, toiture et sol du bâtiment

Ce bâtiment est un élément d'utilité publique indispensable à la vie de notre village et de ses sociétés, c'est pourquoi la Municipalité a décidé d'opter pour une rénovation de la salle actuelle et de la maintenir comme salle polyvalente.

Dans un premier temps, nous avons organisé un concours d'architecture. Sur invitation, trois bureaux (Bona Architecture, Philippe Gillieron et Dolciarchitectes) nous ont proposé un projet.

Avec la collaboration des architectes Yves Ruchti et Norman Piller, la Municipalité a choisi le projet du bureau Dolci Architectes.

Ce projet nous a convaincu, car il conservait le bâti existant et mettait en avant l'espace de la Cour, qui est au cœur et à l'origine du Domaine à qui elle a donné son nom.

Nous avons aussi demandé à deux bureaux d'ingénieurs en chauffage de nous soumettre un devis.

Les propositions d'honoraire comprennent deux parties distinctes:

- a) Chauffage centralisé pour le site de la Cour (chauffage à plaquettes)
- b) Installation CVSE (chauffage, ventilation, sanitaire, électricité) pour la grande salle

Le crédit d'étude comprend:

- Les honoraires des différents bureaux d'architectes qui ont participé au concours d'idées.
- Les honoraires d'une architecte paysagiste, qui a établi un projet en vue de sublimer le jardin historique du domaine de la Cour.

Somme: (déjà engagée)	fr.	24'285.00
-----------------------	-----	-----------

Les travaux préparatoires :

- les sondages	Fr.	15'400.00
- le spécialiste amiante	fr.	2'600.00

Concernant le bâtiment:

- Dolci Architectes:	Fr.	115'000.00
- Ingénieur civil (2M):	Fr.	15'000.00
- Ingénieur électricien (Louis Richard):	Fr.	12'300.00
- Ingénieur chauffage/ventilation (Weinmann Energie):	Fr.	50'000.00
- Ingénieur sanitaire (DLH):	Fr.	17'700.00
- Ingénieur sécurité	Fr.	8'000.00

Aménagement extérieur :

- Architecte paysagiste	Fr.	24'000.00
-------------------------	-----	-----------

Divers et imprévu	Fr.	15'715.00
--------------------------	-----	-----------

TOTAL :	Fr.	300'000.00
----------------	-----	------------

=====

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil général de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Bonvillars

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.
- ayant pris connaissance du préavis municipal no 2/2015.
- entendu le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet.

Décide :

- 1) **d'accepter un crédit de Fr. 300'000.00 pour l'étude du changement du chauffage et de la rénovation de la grande salle.**
- 2) **de charger la Municipalité de la mise en exécution de la présente décision.**

Financement : compte d'investissement no 1430.10

Amortissement : sur 25 ans.

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire



Frédéric Piguet

Nathalie Ryser

Demande de crédit d'étude pour le changement de chauffage et la rénovation de la Grande salle

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission formée de Madame Maria Lopez, Monsieur Rémy Duvoisin et de Christiane Baudraz, rapporteur, s'est réunie le mercredi 17 juin à la maison de Commune. Elle regrette que la Municipalité n'ait pas spontanément joint au préavis un dossier dûment étayé. D'autre part, elle trouve que le délai imparti pour statuer sur ce problème était nettement trop court. Madame Sandra Lüthi-von Sury, Municipale en charge, a apporté des compléments d'informations nécessaires à la bonne compréhension de l'étude en cours. La commission l'en remercie.

Tenue d'organiser un concours d'architecture, la Municipalité a retenu un projet intéressant et valorisant pour le patrimoine villageois. Car le domaine de la Cour, au fil des ans, se trouve enclavé entre un quartier de villas, des terrains de football et un parking.

La Municipalité demande au Conseil un montant de Fr 300'000.- pour un crédit d'étude concernant la centralisation du chauffage sur le site de la Cour ainsi que la rénovation de la salle actuelle en lui maintenant sa polyvalence.

Du montant de ce crédit d'étude, la Municipalité a déjà alloué une somme de 24'285.- pour les honoraires des différents bureaux d'architectes ayant participé au concours sur invitation.

Ce projet nécessite une étude globale des infrastructures. Les devis établis par les cinq bureaux d'ingénieurs et l'atelier d'architecture couvrent uniquement l'étude. L'établissement des soumissions ainsi que le suivi du chantier seront en sus.

La commission déplore, par ailleurs, que seuls deux types d'ingénieurs spécialisés sur les cinq mandatés aient été mis en concurrence.

En plus des études devisées dans l'énoncé du préavis, une somme de 24'000.- est allouée à un architecte paysagiste afin de mettre en valeur le jardin de la Cour. Cette somme nous apparaît nettement démesurée d'autant plus que l'étude ne tient pas compte de la globalité du site qui s'étend jusqu'à l'étang. Le projet de concours retenu par la Municipalité englobe le tout et nous paraît fort judicieux. Réaménager, mettre en valeur ne peuvent qu'apporter un plus au lieu, mais pose inmanquablement le problème de l'entretien. Par conséquent la commission demande à la Municipalité de retirer cette somme qui vient s'ajouter à une étude déjà menée par le bureau d'architectes. Par ailleurs, ce poste ne fait pas partie du préavis pour lequel la commission a été nommée.

Consciente du montant exorbitant de cette étude, la commission est certaine, qu'en mandatant des professionnels, tous les aspects techniques auront été étudiés avec le plus grand soin et que diverses variantes ainsi qu'une démarche respectueuse de l'environnement seront proposées. Si cette étude est menée correctement, les Fr. 15'715.- alloués à des imprévus ne devraient pas être dépensés.

La commission se permet de suggérer à ses Autorités exécutives :

- a) d'exiger du bureau d'architectes une rentrée de 60 à 70% des offres afin d'établir un devis définitif pour demander un crédit de construction

- b) d'obtenir le permis de construire avant de revenir devant l'organe législatif
- c) d'analyser toutes les possibilités de subsides
- d) d'étudier le dimensionnement de la chaufferie afin de pouvoir, par la suite, relier le Moulin.

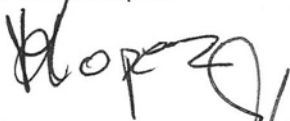
La commission regrette que la présentation et la défense de ce projet par la Municipalité, ainsi que le coût approximatif de cet investissement, n'aient pas obtenu au préalable l'aval du Conseil général. Le planning des travaux qui nous a déjà été présenté, avec un début du chantier en octobre de cette année, impose des prises de décisions rapides. D'autre part, il semble qu'une partie de ces frais d'étude auraient dû être engagés après avoir obtenu le permis de construire.

Compte tenu des suggestions et remarques de la commission, nous invitons les membres du Conseil à soustraire du préavis municipal n° 2/2015 un montant de Fr. 24'000.- (architecte paysagiste).

La commission propose au Conseil d'accepter le crédit d'étude du chauffage et de la rénovation de la Grande Salle pour un montant de 276'000.-

Bonvillars, le 21 juin 2015

Mme Maria Lopez



M. Rémy Duvoisin



Mme Christiane Baudraz, rapporteur



Préavis no 2/2015 relatif à la demande de crédit d'étude pour le changement du chauffage et rénovation de la Grande Salle

Au Conseil Général de la Commune de Bonvillars

Rapport de la commission des finances

La commission formée de Claude Luthi, Michel Narbel et du rapporteur M. Willy Viguet s'est réunie le lundi 22 juin 2015 à la salle de commune pour étudier le dit préavis. Nous remercions M. Frédéric Piguet Syndic et Mme Sandra Luthi-von Sury Municipale de leur présence et des explications fournies.

Après un examen approfondi des offres des entreprises mandatées, nous avons constaté que le montant demandé par la Municipalité est trop important par rapport au travail fournis par chaque entreprise pour déterminer le coût de transformation de notre Grande Salle.

En effet, certains bureaux d'étude ont établi une offre globale couvrant également leurs prestations lors de la réalisation des travaux. De ce fait, et si dans le futur, le Conseil Général devait refuser l'entrée en matière de la rénovation de la Grande Salle, la somme engagée pour avoir étudié ce projet serait à hauteur de Fr. 220'000.—et non les Fr. 300'000.—demandés.

En conclusion, la commission propose d'accepter le préavis no 2/2015 avec l'amendement suivant :

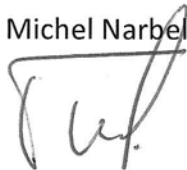
1. Accorder un crédit de Fr. 220'000.— en lieu et place de Fr. 300'000.—pour l'étude du changement du chauffage et de de rénovation de la Grande Salle, ceci jusqu'à la phase d'enquête.
2. De charger la Municipalité de la mise en exécution de l'étude de réalisation.

Fait à Bonvillars, le 24 juin 2015

Claude Luthi



Michel Narbel



Willy Viguet





MUNICIPALITÉ
DE
BONVILLARS

Bonvillars, le 8 juin 2015

AU CONSEIL GENERAL
de la commune de
1427 Bonvillars

Contact : Christiane Gri

PREAVIS No 3/2015

Création d'un trottoir et assainissement de la chaussée « Quartier En Flusel » - Rte de Champagne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le quartier « En Flusel » accueille des familles avec des enfants. Certains vont à l'école à Champagne à pied, d'autres prennent le bus.

Après vérification avec un radar, nous avons constaté que plus de 50% des véhicules roulent au-dessus de la limitation de 50km/h et même parfois jusqu'à 89km/h.

En 2005 déjà, une commission d'urbanisme avait été nommée et elle était arrivée à la conclusion suivante : La construction d'un trottoir est nécessaire.

- Route de Champagne, au nord des villas récemment construites, ce qui a été fait.
- En Flusel, prolongation du trottoir construit par Champagne, et c'est ce que nous vous proposons aujourd'hui.

De façon à sécuriser ce secteur, la Municipalité vous propose de créer un trottoir côté Jura sur une longueur de 215 m et d'assainir la chaussée.

Situation actuelle

La largeur actuelle de la chaussée est de 5.50 m. Côté Jura, la distance entre le bord de la chaussée et la limite du domaine public est une banquette, dont la largeur varie entre 50 cm et 1.00 m.

Situation projetée

Le projet consiste à créer un trottoir de 1.50 m de largeur dans la continuité de celui qui existe sur la commune de Champagne. Ce trottoir est prévu sur une longueur de 215 m le long des maisons existantes jusqu'à la limite de commune.

Côté chaussée, une bordure haute type Etat de Vaud 20/24 est prévue, sauf au droit des entrées des propriétés et de la parcelle agricole exploitée, où une ligne de pavés sera posée.

La chaussée est projetée avec une largeur de 5.50 m. Il est prévu de dégrapper le revêtement existant, de régler la surface et de poser une nouvelle superstructure en enrobé bitumineux.

Des nouvelles grilles de route sont prévues sur le bord de chaussée Jura. Elles seront raccordées sur le collecteur EC existant.

DEVIS

Travaux de génie civil, trottoir	Fr. 195'768.00
Marquage de signalisation	Fr. 10'000.00
Honoraires d'ingénieurs civil et frais	Fr. 30'000.00
Divers et imprévus (admis env. 20%)	Fr. <u>51'269.00</u>
 Total HT	 Fr. 287'037.00
TVA 8%	Fr. 22'963.00
Total du devis estimatif TTC	Fr. 310'000.00
	=====

L'Etat de Vaud subventionne à hauteur de 25 à 35 % la part relative aux travaux routiers uniquement.

NON COMPRIS

Nous avons admis que l'éclairage public existant est maintenu en l'état.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil général de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Bonvillars

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.
- ayant pris connaissance du préavis municipal no 3/2015.
- entendu le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet.

Décide :

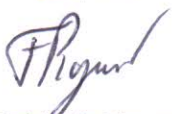
- 1. D'accorder un crédit de Fr. 310'000.00 pour la réalisation des travaux précités.**
- 2. D'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de création d'un trottoir et assainissement de la chaussée du quartier « En Flusel » rte de Champagne.**

Financement : compte d'investissement no 1410.24

Amortissement sur 25 ans

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic		La Secrétaire
		
Frédéric Piguet		Nathalie Ryser

PREAVIS No 3/2015

RAPPORT DE LA COMMISSION

Création d'un trottoir et assainissement de la chaussée « Quartier En « Flusel » - Rte de Champagne

La Commission composée de Mmes Nathalie Rais, Catherine Rome et du rapporteur s'est réunie en date du 13 juin dernier. Mme Christiane Gri municipale responsable du projet nous a présenté cette demande de crédit et répondu aux questions soulevées. Nous la remercions de sa disponibilité.

La Municipalité demande un crédit de Frs 310'000. -- composé de Frs 200'000.-- pour l'entretien de la route et de Frs 110'000.-- pour la création d'un trottoir.

Le trottoir sera réalisé dans la continuité de celui qui existe sur la Commune de Champagne ; il est prévu sur une longueur de 215 m le long des maisons existantes et prendra fin après la maison de M. Petitpierre.

La largeur de la banquette disponible côté Jura varie avec un maximum de 1 mètre. Le solde de 50cm sera pris sur la route existante dont le tracé subira une légère courbe côté lac.

La réfection de la chaussée est projetée sur une largeur de 5.50 m. dégrappement et pose d'une nouvelle superstructure en enrobé bitumineux.

Un subventionnement de l'Etat de Vaud de 25 à 35% entre Frs 50'000.-- et 70'000.-- est à escompter sur la part relative aux travaux routiers (soit environ sur Frs 200'000.--).

La problématique de la pose d'un trottoir dans ce quartier date de plusieurs années mais n'a pu se concrétiser à ce jour.

La sécurisation de ce secteur est nécessaire. Malgré le panneau de limitation à 50km la totalité des véhicules ne respectent de loin pas cette vitesse.

Une somme de 51'000.-- est prévue dans le crédit pour divers et imprévus. Vu l'importance des travaux exécutés, la commission propose d'ajouter deux candélabres supplémentaires, un sur chaque entrée officielle de la zone

habitée, afin de couvrir toute la longueur du quartier habité. Le coût engendré pourrait être couvert par cette réserve.

La commission propose aux membres du Conseil Général :

1. D'accorder un crédit de Fr. 310'000.—pour la réalisation des travaux précités.
2. D'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de création d'un trottoir et assainissement de la chaussée du quartier »En Flusel» rte de Champagne.

Pour la commission :

Nathalie Rais



Catherine Rome



Rose-Marie Duvoisin, rapporteur



Conseil Général
de la Commune de
1427 Bonvillars

Rapport de la commission des finances

Bonvillars, le 24 juin 2015

Préavis N°3/2015.

**Concerne : Création d'un tottoir et assainissement de la chaussée
"Quartier En Flusel", Route de Champagne.**

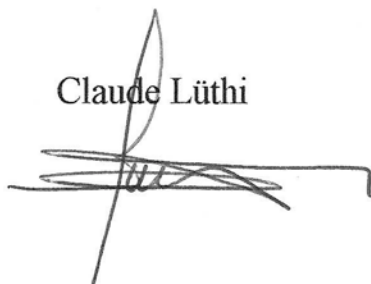
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La commission formée de, M. Claude Lüthi, M. Michel Narbel et du rapporteur M. Willy Viguet s'est réunie le lundi 22 juin 2015 à la salle de commune pour étudier le dit préavis. Nous remercions M. Frédéric Piguet Syndic de sa présence ainsi que pour les explications qu'il nous a fournis.

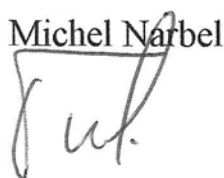
Suite aux explications données, nous vous proposons d'accepter l'amendement tel que proposé par la Municipalité.

Fait à Bonvillars, le 24 juin 2015

Claude Lüthi

A stylized signature of Claude Lüthi, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line.

Michel Narbel

A signature of Michel Narbel, featuring a large, stylized 'M' and 'N'.

Willy Viguet

A signature of Willy Viguet, written in a cursive style.



MUNICIPALITÉ
DE
BONVILLARS

Bonvillars, le 8 juin 2015

AU CONSEIL GENERAL
de la commune de
1427 Bonvillars

Contact : Philippe Corthésy

PREAVIS No 4 /2015

Remplacement de la conduite Le Devens – La Prise

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Situation

A partir du réservoir de Devens, l'ACRG alimente actuellement, par deux conduites distinctes, les communes de Champagne et de Bonvillars en eau d'appoint au droit respectivement des réservoirs de la Prise et du Brésil.

En application du Plan Directeur Régional de Distribution de l'Eau (PDRDE), il est prévu de remplacer les deux réservoirs communaux par un nouveau réservoir intercommunal de 1000m³ avec une altitude du trop-plein fixée à 535 m, ce qui nécessite de revoir le tracé des conduites de transport reliant l'ACRG à ces communes.

Le système est composé de conduites situées d'une part pour Champagne entre le réservoir du Devens et celui de La Prise (diam. 100mm) et pour Bonvillars entre le réservoir du Devens, la Rochette (vanne Clayton) et le réservoir du Brésil (diam 150mm).

Ces conduites de transport sont relativement âgées et l'abandon à terme des réservoirs communaux justifie une optimisation de leurs tracés et de leurs fonctions.

Sur la base de plusieurs études préliminaires, la meilleure solution du point de vue technique et économique, passe par un tracé reliant le réservoir du Devens au nouveau réservoir intercommunal de La Prise en raccordant au passage le hameau La Rochette, le réservoir du Brésil (abandonné à long terme) et le hameau de la Prise.

Il est important de rappeler que le PDRDE du 09.05.2012 en vigueur comporte plusieurs mesures dans la zone d'étude :

- Construction du réservoir intercommunal Bonvillars-Champagne, réalisation prévue en 2015-2016 par Champagne
- Remplacement du réservoir de La Prise par un réducteur de pression à la charge de Champagne.
- Renouvellement et redimensionnement de la conduite Devens-La Prise à la charge de l'ACRG, de Champagne et de Bonvillars.
- Réalisation de la liaison zone industrielle de Champagne à la conduite Onnens-Grandson (Sagenor) à la charge de l'ACRG.

Travaux Prévus

Le nouveau tracé empruntera celui de la conduite actuelle du réservoir du Devens au réservoir du Brésil et en direction du nouveau réservoir intercommunal de La Prise.

Dimensionnement et choix des matériaux

En fonction des exigences hydrauliques définies par le PDRDE, le calibre de cette conduite sera d'un diamètre de 200mm.

Coût estimatif des travaux (totaux)

Fouilles et remblayages	fr.	265'344.00
Conduites et appareillages	fr.	174'000.00
Honoraires	fr.	65'932.00
Divers et imprévus	fr.	43'854.00
Total	fr.	549'130.00
=====		

Répartition des coûts (totaux)

ACRG	fr.	309'130.00
Champagne	fr.	120'000.00
Bonvillars	fr.	120'000.00
Total	fr.	549'130.00
=====		

Demande de crédit

Participation	fr.	120'000.00
Borne hydrante	fr.	10'000.00
Divers et imprévus	fr.	13'000.00
Total	fr.	143'000.00
=====		

Avis de la Municipalité

Mise en valeur à long terme du réservoir du Brésil avec la pose d'une conduite (diam. 200 mm) aux normes ECA.

Création d'une défense incendie au lieu-dit « Le Brésil » actuellement dépourvu d'une borne hydrante.

Diminution des coûts de remplacement de la conduite à terme :

Exécution par la commune seule	fr.	232'000.00
Abandon de la vanne Clayton et raccordement de la Rochette	fr.	21'000.00
Total	fr.	253'000.00
Economie en partenariat, env.	fr.	100'000.00

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil général de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Bonvillars

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.
- ayant pris connaissance du préavis municipal no 4/2015.
- entendu le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet.

Décide :

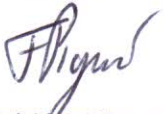
1. d'accorder un crédit de Fr. 143'000.00 pour la réalisation des travaux
2. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux précités

Financement : compte d'investissement no 1410.23

Amortissement sur 25 ans

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic		La Secrétaire
		
Frédéric Piguet		Nathalie Ryser

Rapport de commission

Préavis No 4/2015

Remplacement de la conduite Le Devens – La Prise

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Madeleine Piguet, Jean-Pierre Duvoisin ainsi que du rapporteur Sébastien Gri s'est réunie à la maison de commune le mardi 23 juin 2015 en présence du municipal Philippe Corthésy.

Suite à son exposé au sujet de ce préavis, il est important de tenir compte de certains points.

Notre réservoir va rester en fonction jusqu'en 2040 au minimum au lieu d'être désaffecté à court terme vu son altitude située à 530 m alors que les futurs réservoirs seront tous à 535,5 m (redondance).

Les captages d'eau de source situés sur le territoire de la commune resteront propriété de cette dernière.

Les modifications de tracé qui ont pu être obtenues avec l'ACRG nous permettent de conserver les possibilités d'arrosage des vignes situées en dessus du stand sans modifications.

Le démontage de la vanne Clayton (réduction de pression), qui cause souvent des problèmes, est compris dans le prix.

Pose d'une borne hydrante au lieu dit Le Brésil.

Les frais d'entretien de cette conduite seront à la charge de l'ACRG alors que la conduite actuelle est à nos frais et qu'elle devient vétuste.

Suite aux explications que nous avons reçues et que le canton ne nous laisse pas beaucoup d'autres alternatives, nous proposons à l'assemblée d'accepter le crédit de 143000.- pour cette réalisation.

Pour la commission : Madeleine Piguet

Jean-Pierre Duvoisin

Sébastien Gri

Préavis no 4/2015 relatif au remplacement de la conduite Le Devens – La Prise

Au Conseil Général de la Commune de Bonvillars

Rapport de la commission des finances

La commission formée de Claude Luthi, Michel Narbel et du rapporteur M. Willy Viguet s'est réunie le lundi 22 juin 2015 à la salle de commune pour étudier le dit préavis. Nous remercions M. Frédéric Piguet Syndic de sa présence.

Au vu des explications fournies, il en ressort que c'est à l'initiative de la Commune de Champagne que nous devons statuer sur ce préavis. En effet, la commune voisine ayant fortement augmenté sa population ces dernières années, elle se trouve avec un problème d'alimentation d'eau et quelle doit se raccorder au réservoir du Devens afin de satisfaire pleinement ces habitants en capacité d'approvisionnement.

Le projet peut recevoir des subventions cantonales à la condition que le projet soit intercommunal. De ce fait elle propose de modifier le tracé et inclure la conduite desservant notre commune et de nous faire participer à raison de 50% chacune.

Il est vrai que ce projet nous évitera un investissement futur, mais notre conduite communale a encore une durée de vie d'une quarantaine d'années et rien ne presse à son changement.

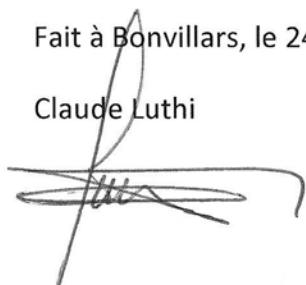
En conclusion, la commission propose d'accepter le préavis, mais de participer à hauteur de Fr. 40'000.—à la réalisation du projet, ceci pour marquer l'amélioration apportée à notre réseau d'eau, mais également par solidarité avec notre commune voisine afin de recevoir les subventions cantonales y relatives.

Nous vous proposons l'amendement suivant:

1. Accorder un crédit de Fr. 40'000.— en lieu et place de Fr. 143'000.--comme participation à la réalisation des travaux.
2. D'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux précités.
3. Amortissement sur 4 ans

Fait à Bonvillars, le 24 juin 2015

Claude Luthi



Michel Narbel



Willy Viguet





MUNICIPALITÉ
DE
BONVILLARS

Bonvillars, le 16 juin 2015

AU CONSEIL GENERAL
de la commune de
1427 Bonvillars

Contact : Philippe Corthésy

PREAVIS No 5 /2015

Convention avec la commune de Champagne (Réservoir des Pins)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Actuellement, les communes de Champagne et Bonvillars sont alimentées en eau potable essentiellement par leurs propres sources avec un taux d'autosuffisance moyen de l'ordre de 89 et 70 % respectivement.

Pour ce faire, chaque commune dispose de son propre système d'alimentation en eau potable, incluant captage, station de pompage, réservoir et naturellement un réseau de distribution.

En cas d'insuffisance ou de problème, chaque réservoir communal peut être alimenté par le réservoir de Devens appartenant à l'ACRG.

Il est important de noter que les communes souhaitent conserver leurs propres sources dans les prochaines décennies.

Toutefois, les réservoirs communaux de Champagne sont de conception ancienne et en mauvais état, ils doivent être remplacés à court terme conformément au PDRDE (Plan directeur régional de distribution de l'eau) de l'ACRG du 9.05.2012.

Le réservoir communal de Bonvillars est, quant à lui, d'âge moyen (1980) et en état.

Sur la base de plusieurs études préliminaires, les autorités communales (Champagne & Bonvillars) et cantonales ont finalement décidé de réaliser un nouveau réservoir intercommunal de 1000 m³ avec l'altitude du trop-plein fixé à 535,5 m (redondance) sur le territoire de Champagne, ce réservoir remplacera à terme, tous les réservoirs communaux destinés ensuite à être démolis.

Ce projet se réalisera en 2 étapes avec le raccordement de Champagne à court terme (2015-2016) et celui de Bonvillars à long terme.

But de la convention, acceptée en séance de Municipalité le 18 mai 2015.

- de définir les modalités de répartition des coûts du réservoir.
- attribuer un droit d'eau à la commune de Bonvillars à long terme.
- obtenir plus de subvention de l'ECA.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil général de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Bonvillars

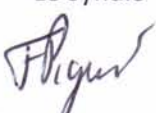
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.
- ayant pris connaissance du préavis municipal no 5/2015.
- entendu le rapport la commission chargée d'étudier cet objet.

Décide :

1. d'autoriser la Municipalité à signer ladite convention

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic		La Secrétaire
		
Frédéric Piguet		Nathalie Ryser

Annexe : projet de convention



**Commune
de
Champagne**



**Commune
de
Bonvillars**

Convention

entre la

Commune de Champagne
Rue du Village 1 – 1424 Champagne

et la

Commune de Bonvillars
Rue de la Laiterie 5 – 1427 Bonvillars

au sujet

de la construction du réservoir intercommunal des Pins

Article 1 Objet

¹ La présente entente définit les modalités de répartition des coûts du réservoir intercommunal des Pins entre les communes de Bonvillars et de Champagne.

Article 2 Réservoir

¹ Le réservoir, d'une capacité de 1'000 m³ sera construit sur le territoire de la commune de Champagne, parcelle n° 438.

² Les capacités nécessaires futures (2040) sont de 1'000 m³, réserve incendie intercommunale comprise.

³ La commune de Champagne est maître de l'ouvrage.

Article 3 Modalités

¹ La commune de Champagne assure le financement complet du réservoir intercommunal des Pins ainsi que les conduites de raccordement entre le réservoir et le village de Champagne (adduction et distribution).

² L'entretien sera assuré par la commune de Champagne.

³ Le remboursement de la part de la commune de Bonvillars sera effectif du jour de la mise hors service de son réservoir et son raccordement au réseau intercommunal.

⁴ Le raccordement entre Bonvillars et le réservoir des Pins sera à la charge de la commune de Bonvillars.

Article 4 Dénonciation

La présente convention ne peut être dénoncée à moins d'un accord des deux parties.

Article 5 Validité

La présente convention est valable jusqu'au jour du raccordement de la commune de Bonvillars sur le nouveau réservoir des Pins. A ce moment, la présente convention devra être remplacée par une convention d'entente intercommunale pour définir dans le détail les modalités d'exploitation techniques et financières relatives à l'utilisation du réservoir intercommunal pour la distribution de l'eau (tâche d'intérêt public au sens de l'art. 109a de la loi sur les communes).

Article 6 Entrée en vigueur

La présente convention entre en vigueur dès la signature des deux Municipalités parties prenantes, ainsi que de leurs conseils respectifs.

Article 7 For juridique

Le for juridique est à Yverdon-les-Bains.

Article 8 Contexte régional

Cette convention est conforme à l'esprit du PDRDE (Plan directeur régional de la distribution de l'eau) validé le 21 février 2014 par le SCAV. En cas de modification de la structure régionale de distribution de l'eau avant le raccordement de la commune de Bonvillars sur le réservoir intercommunal (distribution de l'eau assurée par l'ACRG par exemple), la présente convention devient automatiquement caduque.

Pour la commune de Champagne :

Adopté par la Municipalité dans sa séance du ...

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

La secrétaire :

Adopté par le Conseil communal dans sa séance du ...

Le président :

La secrétaire :

Pour la commune de Bonvillars :

Adopté par la Municipalité dans sa séance du ...

 AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

La secrétaire :

Adopté par le Conseil général dans sa séance du ...

Le président :

La secrétaire :

Annexe : plan

Rapport de commission

Préavis No 5/2015

Convention avec la commune de Champagne (Réservoir des Pins)

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Madeleine Piguet, Jean-Pierre Duvoisin ainsi que du rapporteur Sébastien Gri s'est réunie à la maison de commune le mardi 23 juin 2015 en présence du municipal Philippe Corthésy.

Suite à ses explications au sujet de cette construction à venir et à la convention mise en place entre les 2 communes ,il est important de tenir compte de certains points.

La commune de Champagne assure le financement de cette réalisation.

L'entretien sera assuré par cette dernière.

Le remboursement de la part de la commune de Bonvillars sera effectif le jour de la mise hors service de son réservoir et son raccordement au réseau intercommunal.

Le raccordement entre Bonvillars et le réservoir des Pins sera à la charge de la commune de Bonvillars.

Suite à notre discussion avec Philippe Corthésy, nous autorisons la municipalité à signer ladite convention.

Pour la commission : Madeleine Piguet

Jean-Pierre Duvoisin

Sébastien Gri



Conseil Général
1427 BONVILLARS

Bonvillars, le 29 novembre 2015

Aux membres du Conseil Général
de Bonvillars

Madame, Monsieur,

**Le Conseil Général est convoqué pour une séance
le lundi 14 décembre 2015 à 20 h00, salle de la Cour**

Ordre du jour :

1. Assermentations (éventuelles)
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 29.06.2015
3. Communications de la Municipalité
4. Préavis municipal no 9/2015 : Octroi de la bourgeoisie d'honneur, à titre posthume, à M. Fortunato Bartolomeo De Felice
5. Préavis municipal no 6/2015 : Statuts nouvelle Association intercommunale du Centre de Collecte de Sous-Produits Animaux d'Yverdon-les-Bains et région.
6. Préavis municipal no 7/2015 : Règlement communal sur les tarifs et émoluments en matière du contrôle des habitants.
7. Préavis municipal no 8/2015 : Budget 2016
8. Motions, interpellations, questions.

Le Président

Observations

Les documents pour cette séance seront mis à disposition des conseillers sur le site Internet de la Commune de Bonvillars.

Ci-dessous la procédure d'accès à ces informations :

- cliquer sur le mot « intranet » à droite en haut de l'écran d'accueil
- identifiant = conseil
- mot de passe = CG25BLARS

Les conseillers qui ne disposent pas d'accès Internet peuvent demander une copie papier de ces documents au no de tél. 024 4453632.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2015

ORDRE DU JOUR

1. Assermentations
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 08.12.2014
3. Communications de la Municipalité
4. Gestion : Rapport de la commission
5. Préavis municipal no 1/2015 : Comptes 2014
6. Préavis municipal no 2/2015 : Crédit d'étude pour grande salle
7. Préavis municipal no 3/2015 : Trottoir et chaussée « En Flusel »
8. Préavis municipal no 4/2015 : Remplacement conduite Le Devens – La Prise
9. Préavis municipal no 5/2015 : Convention avec Champagne (réservoir des Pins)
10. Nomination des président (e) et vice-président (e)
11. Nomination du bureau
12. Nomination aux commissions de gestion et des finances
13. Motions, interpellations, questions

Le président, Boris Rombolotto, déclare l'assemblée ouverte à 20h10. Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

1. Assermentations

Le président assermente huit citoyens :

- Esther Nagy
- Gergely Nagy
- Vincent Corthésy
- Adrien Corthésy
- François Jaquier
- Jean-Philippe Debétaz
- Thierry Muller
- Pascal Rais

Ordre du jour

Il sera suivi sans changement.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 08.12.2014

Aucun changement n'ayant été demandé, le procès-verbal est approuvé avec 3 abstentions.

3. Communications de la Municipalité

Boris Rombolotto :

- Avant de passer la parole à la Municipalité, j'ai une remarque concernant les commissions. Elles sont arrivées beaucoup trop tard, plusieurs rapporteurs se sont plaints.

Frédéric Piguet :

- La Municipalité était un peu à la bourre. On a eu une erreur de frs 41.- dans les comptes, on a pris du retard. Les autres préavis étaient prêts, mais on tâchera de faire mieux la prochaine fois. Veuillez donc nous excuser.

Christiane Gri :

- Les places de parc sont terminées, des panneaux d'interdiction de parquer ont été installés. Ce serait aimable de la part des habitants de laisser les places de parc du milieu du village libres pendant leurs vacances et d'être un peu fair-play, les propriétaires sont priés de parquer sur leurs places privées.

Philippe Corthésy :

- Il y a une grande restructuration pour le service du feu. On fait partie d'un détachement d'appui et nous avons un nouveau véhicule devant le Moulin.

Frédéric Piguet :

- La feuille des Avis officiels du 21 juillet présentera la commune. Elle sera distribuée en tout-ménage.
- Les pastilles centrales des giratoires, notamment celui du Mottey, verront leurs travaux commencer. La fondation Bartimée s'en occupe.
- Les cars avec remorque de la ligne 630 passeront, dès le changement d'horaire de décembre, seulement au bas du village. Une desserte plus étoffée de la ligne 635 desservira le village et La Cour.
- La Municipalité a décidé de facturer frs 5.- sur les rappels pour les factures impayées.
- Le décompte du chauffage sera majoré de frs 42.- pour les locataires de la commune.
- Les rapporteurs de commissions ne doivent pas oublier de donner le décompte de leurs heures au Président du Conseil.
- La fête du 1^{er} août aura lieu à Bonvillars. Nous cherchons deux-trois personnes prêtes à donner un coup de main.

4. Gestion : Rapport de la commission

Pierre Jaquier, rapporteur, lit le rapport de la commission. La discussion est ouverte.

F. Piguet répond au rapport de commission : pour la vigne, il s'agit de garanoir, et non de pinot. Les investissements de la vigne passent dans le budget, si on achetait du matériel, on pourrait

utiliser les amortissements. Pour l'accueil de jour, nous garderons 12 places, mais pas au-delà. Un projet sera développé par la Municipalité de Champagne d'ici 3 à 4 ans. Nous garderons encore deux classes au village. Le plan des dangers naturels sur la Vallée de l'Arnon est terminé, nous ne risquons rien. Combler les deux gouilles sur le chemin de la Poissine coûte trop cher. Quand il pleut, il faut passer par la route principale.

Jean-Frédéric Leuenberger : qu'y a-t-il comme dépôt entre la gravière et la déchetterie de l'Arnon ? On avait des déchets toxiques dans cette forêt.

F. Piguet : ces déchets, posés par la Nationale, sont sur la commune de Grandson.

Christiane Baudraz : c'est une zone dangereuse, que ce soit sur Bonvillars ou Grandson. La zone est entourée de barbelés, le sous-sol est pollué : cela nous concerne aussi.

F. Piguet : je transmettrai vos inquiétudes, mais je ne peux rien faire sur le terrain.

J.-F. Leuenberger : qui finance l'étude des dangers naturels ? Le risque de la dissémination de ces produits est non négligeable. Je propose de faire une interpellation à la Municipalité pour qu'elle pose la question à la commune de Grandson.

F. Piguet : notre PV de réception n'est pas encore rempli. On le leur signalera sur le formulaire. C'est la Confédération qui paie, mais je les entends déjà : un danger chimique n'est pas un danger naturel.

Yves Rüchti : la chaussée publique doit être réparée, c'est un problème de sécurité.

Libero Zuppiroli : ne pourrait-on pas faire quelque chose contre ces grosses machines qui défoncent les chemins de nos forêts ?

Daniel Rappo : c'est difficile : pas de grosses machines, pas de revenus. Les chemins doivent supporter des véhicules de 40 tonnes. On doit lutter contre le vieillissement du peuplement et s'atteler au rajeunissement de nos forêts.

J.-F. Leuenberger : quels sont ces différents entre la commune et le canton à propos des plans de zone ?

F. Piguet : nous avons rempli l'inventaire de réserve des zones à bâtir. On est actuellement en sur-zone ! Il est prévu de refaire un plan général d'affectation.

Philippe Corthésy : Le PPDE (Plan directeur de distribution de l'eau) doit être établi avant fin 2016.

Le rapport de la gestion est accepté à la majorité, avec 3 abstentions.

5. Préavis municipal no 1/2015 : comptes 2014

Willy Viguet lit le rapport de la commission des finances. La discussion est ouverte.

F. Piguet : nous avons des recettes extraordinaires, la vente de PMP a rapporté à la commune un montant de frs 315'000.-.

Les comptes 2014 sont approuvés à la majorité avec 1 abstention.

6. Préavis municipal no 2/2015 : crédit d'étude pour grande salle

Avant la discussion, les architectes du bureau Dolci présentent le projet choisi par la Municipalité.

Jean-Michel Jaquier : comment alimentera-t-on le chauffage ?

Jean-François Loup (architecte) : un silo sera enterré dans le terrain de foot.

J.-M. Jaquier : il faudra créer un chemin.

J.-F. Loup : pas forcément.

Véronique Meusy : comment seront les cuisines ?

J.-F. Loup : ce sera une cuisine utilisable par un traiteur (mais pas pour cuisiner), elle reste de dimension réduite. Par contre, une chambre froide sera installée.

Esther Nagy : qu'entendiez-vous par scène extérieure ?

J.-F. Loup : je pensais plutôt à l'extérieur pour le dimanche après-midi.

W. Viguet : l'accès à la cuisine restera par le même côté que maintenant (sauf que la cuisine sera à l'opposé).

Sébastien Gri : si on installait le chauffage du côté du Moulin plutôt que sur le terrain de football.

J.-F. Loup : mieux vaut rester centré.

Sandra Von Sury : nous avons fait une étude énergétique sur le chauffage à distance. Une conduite à distance coûte très cher.

B. Rombolotto : il faut compter 1000.- le mètre.

J.-M. Jaquier : on pourrait entendre les rapports avant de poser toutes nos questions ?

Christiane Baudraz et Willy Viguet lisent les rapports des commissions.

J.-F. Loup : le montant qui concerne l'architecte paysagiste concerne La Cour mais pas les jardins.

J.-F. Leuenberger : quel est le montant évalué pour les travaux ?

J.-F. Loup : le budget établi est de 2,2 millions, avec le chauffage.

S. Von Sury : l'offre était avec l'accueil de jour, comme celui-ci est abandonné, cela fera le prix du chauffage.

Y. Rüchti : ce serait intéressant de payer une certaine somme pour une conduite à distance et inclure ainsi le Moulin, car creuser au pied d'une façade historique est risqué. Cette scène

mobile à monter est un travail de plus pour l'employé communal. Qui protégera le sol de la grande salle si on fait un traitement particulier ?

F. Piguet : l'employé communal travaille bien. Le montage de la scène sera effectué par les personnes qui loueront la salle. Il est plus économique de faire un chauffage à la Cour et un autre au Moulin. De plus, le brûleur de la chaudière du Moulin vient d'être changé.

Rémy Duvoisin : et mettre le chauffage dans la cave de la commune ne serait pas possible ?

S. Von Sury : la Municipalité a écarté cette option. On attend l'étude du terrain par le bureau de génie civil pour voir si c'est possible ou non sur le terrain de foot.

S. Gri : 2,2 millions, c'est un prix, on ne devrait pas se précipiter pour choisir.

F. Piguet : c'est depuis 2012 qu'on étudie le site de La Cour. Notre grande salle mérite un rajeunissement. Pour l'instant, on vous demande juste de voter un crédit d'étude pour le bureau d'architecture.

J.-M. Jaquier : la Municipalité s'est-elle déjà approchée du Canton ? Qui va s'occuper du jardin sublimé de la Cour ?

F. Piguet : on garde le bâtiment actuel, Mme Bavaud (architecte des monuments historique de l'Etat de Vaud) a participé au jugement du concours, donc ça devrait jouer. Pour l'instant, le jardin communal de la Cour est entretenu pour les $\frac{3}{4}$ par l'employé communal.

S. Von Sury : on a fait une étude pour ce jardin, mais on n'a pas été plus loin pour l'instant.

Claude Luthi : on a diminué la demande de crédit de frs 80'000.-. D'étudier la meilleure position du chauffage pourrait être judicieux et en tenir compte lors du préavis proposé en septembre.

S. Von Sury : on étudiera la possibilité de mettre le chauffage dans la cave communale.

Y. Rüchti : si on met le chauffage là-bas, on risque de le regretter. On pourrait encore faire quelque chose d'intéressant et sauvegarder ainsi une partie du patrimoine.

L. Zuppiroli : quelle étude se fera avec ces 220'000.- ?

J.-F. Loup : cet argent permet de mener à bien notre mandat. Tout l'intérieur de la grande salle doit être refait aux normes.

J.-M. Jaquier : quelles sont les possibilités de rentabilisation ?

F. Piguet : la salle se louera plus cher.

L. Zuppiroli : une meilleure insonorisation est prévue ?

J.-F. Loup : oui.

R. Duvoisin : le toit va-t-il être refait ?

Pierre Jaquier : Et si on changeait seulement le chauffage ?

S. Von Sury : la cuisine tombe en douve, il y a plein de problèmes. Beaucoup de travaux et de recherches ont déjà été fait par l'exécutif.

P. Jaquier : la salle a été rénovée il y a 30 ans !

S. Von Sury : tout le monde n'arrête pas de se plaindre de cette grande salle. Si vous nous faites confiance, on pourra aller de l'avant.

B. Rombolotto : on ne peut pas obliger les gens d'arrêter de râler, mais on peut passer au vote !

L'amendement limitant le crédit d'étude à 220'000.- frs est accepté à la majorité, avec 2 avis contraires et 6 abstentions.

Le préavis, avec l'amendement susmentionné, est accepté à la majorité avec 4 avis contraires et 7 abstentions.

7. Préavis municipal no 3/2015 : trottoir et chaussée « En Flusel »

Rose-Marie Duvoisin et Willy Viguet lisent les rapports des commissions.

F. Piguet : un amendement a été distribué concernant ce préavis. L'entretien des routes pourra être déduit de la comptabilité de l'année et on ne perdra pas le subside du voyer.

Y. Rüchti : dans le nouveau règlement, les habitants directement concernés n'auraient pas le droit de vote. Les habitants de Flusel devraient participer à la finance du trottoir, car le quartier est une zone agricole. On devrait faire un trottoir plus économique et plus simple.

C. Gri : en pensant bien que le problème serait soulevé, j'ai posé la question à l'ingénieur. Chaque partie du trottoir passant devant les propriétaires leur coûterait entre 800.- et 1'800.-. Le raccordement est de toutes façons à la charge de la commune. Les contrôles de vitesse ont prouvé un certain excès sur ce tronçon allant jusqu'à 98 km/h. ce trottoir n'est pas seulement pour les habitants, d'autres usagers passent le long de cette route.

J.-F. Leuenberger : il y a un demi gendarme couché à l'entrée de Champagne, on pourrait faire la même chose vers la maison Petitpierre. Il n'y aura donc pas d'empiètement sur les propriétaires côté sud ?

C. Gri : non. Des marquages sont prévus. Le trottoir montant le niveau de la route, il renforcera les murs des propriétaires.

J.-M. Jaquier : si on n'avait pas mis la limitation à 50 km/h, l'état aurait tout payé. On avait proposé la route et le trottoir pour moins de 80'000.- et la convention avec les habitants avait été refusée.

Y. Rüchti : je propose trois amendements : 1^{er} amendement : supprimer la liaison entre la maison Ryser et Champagne. 2^{ème} amendement : étudier la solution d'un raccord simple entre le quartier de Flusel et le chemin arrière. 3^{ème} amendement : une négociation pour une contribution symbolique avec les propriétaires des parcelles.

F. Piguet : en zone villas, les habitants ont dû payer quelque chose, mais les maisons de Flusel existent depuis longtemps. Ce n'est pas la même situation.

Les trois amendements sont passés au vote.

1^{er} amendement : 12 oui, 16 non et 8 abstentions : l'amendement est refusé.

2^{ème} amendement : 14 oui, 15 non et quelques abstentions : l'amendement est refusé.

3^{ème} amendement : 14 oui, 7 non et 16 abstentions. l'amendement est validé.

Le préavis 3/2015, la création d'un trottoir en Flusel, avec l'amendement concernant « une négociation pour une contribution symbolique avec les propriétaires des parcelles », est accepté à la majorité, avec 3 avis contraires et 5 abstentions.

8. Préavis municipi no 4/2015 : remplacement conduite Le Devens – La Prise

Sébastien Gri et Willy Viguet lisent les rapports des commissions.

Philippe Corthésy : c'est la commune de Champagne qui est demandeur. Pour nous, l'économie est substantielle. La conduite et le réservoir se feront quand même, même si on refuse le préavis. Seulement, en 2040, on risque de payer une adhésion à prix plein au réservoir intercommunal. Cette conduite sera aux normes et sera prête pour le futur.

C. Lüthi : on trouve dommage que la participation de la commune de Bonvillars soit identique à celle de la commune de Champagne, alors que c'est cette dernière qui en a besoin dans l'immédiat. C'est comme si Champagne était venu nous chercher pour pouvoir ainsi diminuer la facture.

P. Corthésy : en 2040, on aura un réservoir intercommunal et on sera obligé de s'y rallier. On ne pourra plus garder nos réservoirs individuels.

F. Piguet : on a essayé de négocier avec Champagne pour qu'ils prennent davantage à leur charge.

L. Zuppiroli : de toute façon en 2040, on risque bien d'être de Champagne. On a un réservoir d'eau qui fonctionne bien et Champagne a sa politique d'urbanisme qui éclate. C'est une solidarité minimale entre commune.

C. Duvoisin : c'est à cause de la zone industrielle qu'ils ont besoin d'eau.

Y. Rüchti : je suis inquiet pour notre source, on devra pomper pour la sauver ?

P. Corthésy : elle montera par l'autre côté, cela ne changera pas beaucoup.

C. Lüthi : la proportionnalité n'est pas correcte. On parle d'un souci actuel de la commune de Champagne, mais c'est un souci qui ne nous concerne pas, puisqu'il nous concernera seulement en 2040.

P. Corthésy : c'est le principe de solidarité de l'ACRG.

F. Piguet : en 2040, on ne sait pas qui distribuera l'eau.

P. Corthésy : l'ACRG payera frs 310'000.-.

J.-F. Leuenberger : la conduite du Devens à notre réservoir est plus ancienne que le réservoir. On pompe l'eau de source pour remonter jusqu'au réservoir, la pompe sera-t-elle assez puissante ?

P. Corthésy : il y a une différence de 5m., elle sera assez puissante.

J.-M. Jaquier : quand on a construit le réservoir du Devens, Champagne ne voulait pas participer. Elle a donné finalement une toute petite somme.

L'amendement de la commission des finances est refusé avec 13 oui, 19 non et 7 abstentions.

Le préavis municipal no 4/2015, remplacement de la conduite Le Devens – La Prise est accepté à la majorité avec 6 avis contraires et 6 abstentions.

9. Préavis municipal no 5/2015 : convention avec Champagne (réservoir des Pins)

Sébastien Gri lit le rapport de la commission.

C. Lüthi : le réservoir du Devens avait été construit pour la Défense Incendie de l'autoroute. Il était surdimensionné pour la population.

P. Corthésy : il y a effectivement beaucoup d'eau pour la défense incendie, il y a malheureusement des gens payés pour établir des normes.

J.-M. Jaquier : toutes les communes avaient participé.

Y. Rüchti : qu'est-ce qui nous garanti qu'on aura ce volume à disposition en 2040 ?

P. Corthésy : la convention est sur l'entier du réservoir.

F. Piguet : on a essayé de faire une convention avec le moins d'information précise possible. C'est un document qui sera utilisé dans 25 ans. L'ECA donne un subside seulement si le réservoir est intercommunal.

C. Lüthi : pourquoi l'ACRG ne s'occupe pas d'établir cette convention ?

P. Corthésy : ils s'occuperont de l'entretien.

Le préavis municipal no 5/2015 est accepté à la majorité avec 11 abstentions.

10. Nomination des président (e) et vice-président(e)

Boris Rombolotto, président, se représente. Aucun autre conseiller ne désirant prendre sa place, il est élu par acclamation.

Libero Zuppiroli, vice-président, recommence aussi son mandat et est élu par acclamation.

11. Nomination du bureau

Monique Berney et Michel Narbel, scrutateurs officiels, se représentent. Ils sont applaudis et passent scrutateurs suppléants.

Myriam Kaczor devient scrutatrice et Nathalie Rais rejoint le bureau. Toutes les deux sont remerciées.

12. Nomination aux commissions de gestion et des finances

La commission de gestion se présente ainsi :

Rapporteur : Gérard Baudraz

Membres : Yves Rüchti et Eric Lambert

Suppléants : Edouard Duvoisin et Adrien Corthésy

La commission des finances se présente ainsi :

Rapporteur : Claude Lüthi

Membres : Michel Narbel et Claude Duvosin

Suppléants : Christiane Baudraz et Pascal Rais

13. Motions, interpellations, questions

R.-M. Duvoisin : on devrait établir une liste avec les numéros de téléphone des conseillers, car quand on doit convoquer un nouveau conseiller pour une commission, on ne sait pas où trouver ces renseignements.

B. Rombolotto : chaque conseiller donnera son adresse et son numéro de téléphone. On fera une liste officielle.

Y. Rüchti : la descente de la rue de Jean mériterait un traitement de surface.

F. Piguet : on mettra ça sur le budget 2016.

C. Duvoisin : au-dessus de la montée de Tivoli, il y a un immense trou.

S. Gri : on devrait mettre un gendarme couché à l'entrée du village pour ralentir les usagers qui descendent de Fontanezier.

C. Gri : on avait déjà regardé ça avec le voyer, mais ils veulent imposer partout la même politique et ne veulent pas mettre de gendarme couché à l'entrée du village.

Adrien Corthésy : le règlement de la police des constructions concernant les volumes inutilisés n'est pas adapté.

C. Gri : en effet, le règlement mérite d'être mis à jour.

J.-M. Jaquier : la municipalité est chargée de couper les chardons de Brunette.

P. Corthésy : Ils ont été fauchés aujourd'hui.

V. Meusy : ne pourrait-on pas prévoir un peu plus vite les dates des conseils et donner toutes les dates de l'année à l'avance (sur la demande d'un conseiller excusé) ?

F. Piguet : le prochain conseil sera probablement le 7 septembre, mais ce n'est pas encore sûr, cela dépendra du bureau d'architecte Dolci. Et le tout-ménage a annoncé la date assez rapidement...

La parole n'étant plus demandée, Le Président, après le contre-appel, lève l'assemblée à 23h20.

Le Président :

La Secrétaire :



MUNICIPALITÉ
DE
BONVILLARS

Bonvillars, le 10 novembre 2015

AU CONSEIL GENERAL
de la commune de
1427 Bonvillars

Contact : Sandra Lüthi Von Sury, municipale

PREAVIS No 9/2015

**Préavis de la Municipalité relatif à l'octroi de la bourgeoisie d'honneur,
à titre posthume, à M. Fortunato Bartolomeo De Felice**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

M. Fortunato Bartolomeo De Felice était un intellectuel italien, auteur et éditeur de l'Encyclopédie d'Yverdon (ouvrage de 58 volumes).

Il a, en effet, acquis une propriété à Bonvillars en 1772 (actuellement propriété de M. François Jaquier), s'y est installé et a demandé par la même occasion la bourgeoisie à sa nouvelle commune.

Celle-ci lui a été refusée, car les habitants du village avaient peur qu'il ne prenne de l'ascendant sur les affaires du village !

En égard à son intense activité intellectuelle, à sa figure humaniste, la Municipalité désire le remercier en lui accordant la bourgeoisie d'honneur à titre posthume et honorifique.

Selon la Loi sur le droit de cité vaudois (LDCV), à l'article 46, le Conseil communal ou général peut accorder la bourgeoisie d'honneur à une personne qui a rendu des services importants à la Suisse, au canton ou à la commune ou qui s'est distingué par des mérites exceptionnels.

S'il s'agit d'un étranger, la commune doit, avant toute chose, obtenir l'assentiment du Conseil d'Etat. Ce qui a été fait, l'assentiment a été accordé le 13 mai 2015.

Cette bourgeoisie d'honneur est personnelle et intransmissible. Elle n'a pas les effets d'une naturalisation et n'est pas inscrite dans les registres de l'état civil. Elle ne confère par le droit de cité vaudois.

Par l'importance de sa contribution au siècle des Lumières, à ses qualités humaines et intellectuelles, M. Fortunato Bartolomeo De Felice a manifesté l'attachement profond qu'il portait à notre village.

C'est pourquoi la Municipalité vous propose, en guise de reconnaissance, de lui accorder la Bourgeoisie d'Honneur à titre posthume.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil général de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Bonvillars

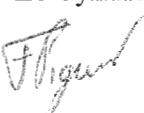
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.
- ayant pris connaissance du préavis municipal no 9/2015.
- entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet.

Décide :

- 1) **d'accepter l'octroi de la bourgeoisie d'honneur à M. Fortunato Bartolomeo De Felice, tel que présenté dans le présent préavis.**

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic		La Secrétaire
		
Frédéric Piguet		Nathalie Ryser

Annexe : demande du Amy
assentiment du Conseil d'Etat

Municipalité
Rue de la Laiterie 5
1427 Bonvillars

Yverdon-les-Bains, 27 novembre 2013

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Municipaux

Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux,

Vers 1756 un moine franciscain, doublé d'un amant fougueux et d'un intellectuel exigeant, gravissait le col du Simplon pour rejoindre la Suisse, pays qui, à ses yeux, symbolisait la liberté. En effet, F.B. De Felice quittait le sol d'une Italie obscurantiste pour devenir une des figures de proue des Lumières helvétiques.

Il consacra sa vie à imprimer des dizaines d'ouvrages, dont la célèbre Encyclopédie d'Yverdon, à publier des journaux littéraires, à jeter des ponts entre les savoirs et à éduquer la jeunesse européenne.

Cet homme complet et curieux, sorte de figure humaniste, accompagna son intense activité culturelle par le désir d'exploiter des terres, en achetant un grand domaine à Bonvillars : revanche sur ses origines modestes, peur du lendemain, volonté de laisser un héritage concret à ses 13 enfants ?

En 1773, sa demande de bourgeoisie déclencha une kyrielle de procès l'opposant aux Bonvillarois, les uns lui reprochant de vouloir prendre de l'ascendant sur les affaires du village, certains de mal le connaître puisque, somme toute, il ne l'était que de l'intelligentsia européenne, les autres enfin le définissant comme « cet italien » et allant jusqu'à oublier par manque ostentatoire de respect ses nom et prénom. En fin de compte, il ne l'obtint jamais.

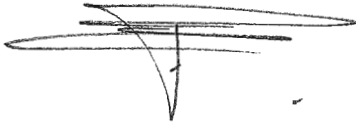
Lorsque sa deuxième épouse mourut, il lui fit une belle tombe. Elle fut découverte en 1973, à la décharge, par M. Fontannaz, qui la plaça dans son jardin. De Felice par contre mourut pauvre car, en mauvais gestionnaire, il perdit ce que son pays d'accueil lui avait donné l'occasion d'acquérir. Ainsi, il prit place dans la fosse commune.

Il aura néanmoins connu l'amour de Dieu, un grand amour de jeunesse, trois épouses, une nombreuse descendance, et obtenu la célébrité, la postérité, une rue et un collège à son nom. What else ? Eh bien, justement pas cette bourgeoisie si longtemps désirée...

Nous sommes en 2013. L'Amy, sensible à la présence du nombre 3 dans le lien qui s'est tissé entre De Felice, né en 1723, et Bonvillars, souhaite proposer la candidature de cet homme illustre à la bourgeoisie de votre Commune, à titre posthume et honorifique.

En espérant que notre requête retiendra votre intérêt nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos respectueuses salutations.

François Menna
Président

A stylized signature consisting of several horizontal strokes and a vertical line extending downwards.

Elisabetta Gabella

A cursive signature with a large initial 'E' and a long, sweeping horizontal stroke at the end.



**Service de la population
Naturalisation**

Centre de numérisation
Case postale
1014 Lausanne

A la Municipalité
Rue de la Laiterie 5
1427 **Bonvillars**

RECU le
28 MAI 2015

Affaire traitée par Véronique Hugon

Lausanne, le 27 mai 2015

Octroi de la bourgeoisie d'honneur à Monsieur Fortunato Bartolomeo De Felice

Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,

Nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil d'Etat a donné son assentiment **le 13 mai 2015** à la bourgeoisie d'honneur de Monsieur De Felice selon l'article 46 de la loi sur le droit de cité vaudois.

Nous restons volontiers à votre disposition pour tous renseignements éventuels.

En vous souhaitant une bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Municipaux, nos salutations distinguées.


Secteur des naturalisations

Conseil général
Bonvillars

**Préavis de la municipalité 9/2015
Relatif à l'octroi de la bourgeoisie d'honneur,
à titre posthume, à M. Fortunato Bartolomeo De Felice.
Rapport de la commission d'examen**

La Commission composée de Mme Christiane Baudraz, MM. Jean-Michel Jaquier et Jean-Frédéric Leuenberger, rapporteur, s'est réunie le 25 novembre 2015. Ses membres avaient déjà eu l'occasion d'entendre la proposition de l'Association des Amis du musée d'Yverdon et environs, à savoir solliciter l'octroi de la bourgeoisie d'honneur à Fortunato Bartolomeo De Felice.

Ce personnage, haut en couleurs, vécut au XVIII^e siècle, entre 1723 et 1789. Il acquit la maison du Tertre en 1772 alors qu'il allait publier une œuvre importante, l'Encyclopédie d'Yverdon, qu'il venait de vendre par souscription. Mauvais gestionnaire, il dut vendre ses biens en 1788 et finit ses jours dans le dénuement. Le rayonnement de son travail fut considérable, puisque reconnu loin à la ronde ; même par Voltaire qui devait se demander ce qui pouvait bien venir de bien d'un endroit autre que Paris et qui acquit un exemplaire de cette Encyclopédie qu'il jugeait avoir moins d'erreurs que l'Encyclopédie de Paris.

Le préavis de la Municipalité nous explique le détail de la procédure d'octroi de la bourgeoisie d'honneur. Les conditions requises remplies, il nous paraît souhaitable d'y donner suite.

En conséquence, la commission d'examen recommande au Conseil Général d'approuver le préavis municipal 9/2015 en décidant d'accepter l'octroi de la bourgeoisie d'honneur à M. Fortunato Bartolomeo De Felice, à titre posthume.

Bonvillars, le 25 novembre 2015

Christiane Baudraz



Jean-Michel Jaquier



Jean-Frédéric Leuenberger





Bonvillars, le 1^{er} décembre 2015

MUNICIPALITÉ
DE
BONVILLARS

AU CONSEIL GENERAL
de la commune de
1427 Bonvillars

Contact : Frédéric Piguet

PREAVIS No 6 /2015

Concernant :

L'adoption des statuts de la nouvelle Association intercommunale du Centre de Collecte de Sous-Produits Animaux d'Yverdon-les-Bains et région.

Historique :

C'est en 1852 que les 59 communes des districts de Grandson et d'Yverdon, formant ensemble un seul et même « Arrondissement de Voirie », acquièrent le site actuel. Au milieu des années 70, les communes travaillent à la constitution d'une Association intercommunale des districts de Grandson et d'Yverdon pour l'élimination des cadavres d'animaux et de déchets carnés, à l'exception des communes de Bullet, Mauborget et Sainte-Croix. Les statuts élaborés durant cette période n'ont jamais été signés par les communes et le canton.

L'association est propriétaire de la parcelle 3032 d'Yverdon-les-Bains, Chemin des Roseyres, d'une surface de 9'037 m². Elle est composée de 3 bâtiments agricoles respectivement de 49 m², 290 m² et 471 m² ainsi que d'une habitation de 132 m² louée à une famille. Le reste de la parcelle est en place-jardin. Selon le Plan général d'affectation communal, ce bien-fonds est affecté en zone agricole.

Depuis 1977, le site est équipé d'une chambre froide pour le stockage des déchets qui partent par la suite en usine de traitement. Auparavant, les déchets étaient éliminés par enfouissement.

L'année dernière, il a été traité 214 tonnes de déchets et cadavres d'animaux. La provenance est diverse : 829 bovins, 215 autres animaux de rente, 330 animaux sauvages, plus de 41 tonnes de déchets de boucherie, sans compter les animaux de compagnie.

Au 31 décembre 2014, l'Association possède une capital sur un compte bancaire de Fr. 275'509.45. Elle est propriétaire de la parcelle 3032 d'Yverdon-les-Bains. La villa, malgré son état d'entretien nécessitant d'importants travaux, a été estimée par 2 agences immobilières entre Fr. 200'000.— et Fr. 240'000.—. L'Association n'a pas de dette.

Afin de mettre en conformité le site et la structure juridique de l'Association qui repose sur des statuts non signés, les Syndics ont mis en place un groupe de travail en automne 2013.

Contexte et objectifs :

Aujourd'hui, le canton compte dix centres de collecte de sous-produits animaux (CCSPA). Ceux-ci sont exploités par des communes, des associations de communes ou des entreprises de droit public (VALORSA). Les structures et les équipements des CCSPA varient fortement d'un centre à l'autre. Ces centres dépendent non seulement des quantités de sous-produits animaux collectées, mais également des particularités locales relatives au type de sous-produits générés dans une région.

Le Plan de gestion des déchets du canton de Vaud (PGD) dans sa version 2004 actuellement en vigueur, mentionne et demande à ce que la rénovation du CCSPA d'Yverdon-les-Bains soit étudiée. Un groupe de travail a été constitué sous l'égide de la Préfecture du district Jura-Nord vaudois. Il se compose de plusieurs Syndics des communes membres, du Vétérinaire cantonal et d'un représentant du SDT (hors zone à bâtir).

Dans ce contexte, un mandat a été donné par le groupe de travail, après approbation des Syndics des communes membres, à l'école d'ingénieurs d'Yverdon-les-Bains (heig-vd). Les objectifs de l'étude sont les suivants :

- Etablissement de l'état des lieux et niveau de conformité du CCSPA ;
- Analyse de l'arrondissement (zone d'apport) ;
- Identification des services minimaux et désirés pour l'ensemble de l'arrondissement ;
- Etude de la structure organisationnelle de l'entité chargée de la gestion du CCSPA ;
- Etude des options d'organisation possibles ;
- Business plan pour l'option principale proposée ;
- Evaluation des différentes options envisageables et recommandations.

Afin de tenir cette feuille de route, il est nécessaire de donner une entité juridique à cette association. Les statuts de l'Association intercommunale n'ont jamais été signés par ses membres ni par le canton, ce qui veut dire que l'actuelle association n'existe pas juridiquement. Ce vide doit être comblé au plus vite.

Dans un premier temps, il y a lieu de finaliser l'Association de communes avec transfert des actifs et des passifs dans une nouvelle entité qui prendra la forme d'une Association intercommunale. Après avoir demandé un avis de droit, il est incontestable que les occupants de la parcelle 3032 d'Yverdon-les-Bains sont bien les communes et ceci depuis plus de 30 ans. L'Art. 662 al. 2 du Code Civil Suisse est applicable.

¹ Celui qui a possédé pendant trente ans sans interruption, paisiblement et comme propriétaire, un immeuble non immatriculé, peut en requérir l'inscription à titre de propriétaire.

² Le possesseur peut, sous les mêmes conditions, exercer le même droit à l'égard d'un immeuble dont le registre foncier ne révèle pas le propriétaire ou dont le propriétaire était mort ou déclaré absent au début du délai de trente ans.

³ Toutefois, l'inscription n'a lieu que sur l'ordre du juge et si aucune opposition ne s'est produite pendant un délai fixé par sommation officielle, ou si les oppositions ont été écartées.

Dans un deuxième temps, le Conseil intercommunal de l'Association devra se prononcer sur les options envisageables déterminées par le mandat confié à la heig-vd et le groupe de travail ad hoc. Pour être précis, il s'agit de la mise en conformité du site actuel ou de sa fermeture avec un repli sur d'autres centres comme Payerne ou Penthaz. Il va s'en dire que la mise en conformité du site actuel serait la solution souhaitée par les Syndics des communes membres.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil général de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Bonvillars

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.
- ayant pris connaissance du préavis municipal no 6/2015.
- entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet.

Article 1 :

D'accepter les statuts et ses annexes de la nouvelle Association intercommunale du Centre de Collecte de Sous-Produits Animaux d'Yverdon-les-Bains et région.

Article 2 :

D'autoriser la nouvelle Association intercommunale du Centre de Collecte de Sous-Produits Animaux d'Yverdon-les-Bains et région d'entreprendre toutes démarches pour l'inscription au Registre foncier au titre de propriétaire de la parcelle 3032 d'Yverdon-les-Bains conformément à l'Art. 662 du Code Civil suisse.

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic


Philippe Corthésy



La Secrétaire


Nathalie Ryser

Annexe : Statuts

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
CENTRE DE COLLECTE DE SOUS-PRODUITS ANIMAUX
D'YVERDON-LES-BAINS ET REGION

STATUTS

TITRE PREMIER

Dénomination, Siège, Statut juridique, Membres, But, Durée, Retrait

Dénomination

Article premier

Sous la dénomination Centre de Collecte de sous-produits animaux d'Yverdon-les-Bains et région, il est constitué une Association de communes régie par les présents statuts et par les Art. 112 à 127 de la loi sur les communes (LC).

Siège

Art. 2

L'Association a son siège à Yverdon-les-Bains.

Statut juridique

Art. 3

L'approbation des présents statuts par le Conseil d'Etat confère à l'Association la personnalité morale de droit public.

Membres

Art. 4

Les communes membres de l'Association sont inventoriées dans l'annexe 1.

But

Art. 5

L'Association a pour but :

- a) l'exploitation du centre de collecte de sous-produits animaux ;
- b) de définir la structure et les moyens nécessaires à l'accomplissement de cette mission.

Art. 6

L'Association peut offrir ses prestations à d'autres collectivités publiques par contrat de droit administratif.

Durée - Retrait

Art. 7

La durée de l'Association est indéterminée.

Le retrait d'une commune est possible moyennant un préavis de 2 ans pour la fin de chaque exercice comptable, mais au plus tôt 5 ans après l'entrée en vigueur des présents statuts.

TITRE II

Organes de l'Association

Art. 8

Les organes de l'Association sont :

- a) Le Conseil intercommunal ;
- b) Le Comité de direction ;
- c) La Commission de gestion

Les membres de ces organes doivent avoir la qualité de membre d'un exécutif communal.

Le Conseil intercommunal

Composition

Art. 9

Le Conseil intercommunal est formé d'un délégué par commune associée.

Chaque délégué dispose de droit d'une voix. En outre chaque commune dispose d'une voix supplémentaire par tranche ou fraction de 1'000 habitants mais maximum vingt voix.

Le dernier recensement cantonal officiel précédant le début de chaque législature est déterminant pour fixer le nombre d'habitants selon l'annexe 2.

Désignation et durée du mandat

Art. 10

Le délégué ainsi que son suppléant sont désignés par chaque municipalité en son sein au début de chaque législature, pour la durée de celle-ci.

Ils peuvent être révoqués par cette dernière.

En cas de vacance, il est pourvu sans retard au remplacement du délégué par son suppléant.

Il y a notamment vacance lorsqu'un membre du Conseil intercommunal remet son mandat d'élu au sein de l'exécutif ou perd cette qualité.

Organisation

Art. 11

Le Conseil intercommunal s'organise lui-même.

Il désigne son président, son vice-président et son secrétaire.

Il élit les membres du Comité de direction ainsi que son président.

La durée du mandat du président et du vice-président du Conseil intercommunal est d'une année législative. Ils sont rééligibles.

Le secrétaire du Conseil intercommunal peut être choisi en dehors du Conseil. Il est désigné au début de chaque législature pour la durée de celle-ci. Il est rééligible.

Convocation

Art. 12

Le Conseil intercommunal est convoqué par avis personnel adressé à chaque délégué, au moins vingt jours à l'avance, cas d'urgence réservés. L'avis de convocation mentionne l'ordre du jour ; celui-ci est établi d'entente entre le président et le Comité de direction.

Le Conseil intercommunal se réunit sur convocation de son président lorsque celui-ci le juge utile, à la demande du Comité de direction.

Les délibérations du Conseil intercommunal sont consignées dans un procès-verbal par séance. Elles sont signées par le président et le secrétaire.

Décision

Art. 13

Aucun vote ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour.

Quorum

Art. 14

Le Conseil intercommunal ne peut délibérer que si :

- a) Les communes membres présentes forment la majorité absolue du nombre total des communes membres ;
- b) Les délégués présents représentent la majorité absolue des voix

Les communes membres sont réputées représentées si l'un de leur délégué est présent, indépendamment du nombre de voix qu'il porte.

Chaque délégué a droit au nombre de voix dont il est porteur.

Droit de vote

Art. 15

Chaque délégué a droit au nombre de voix conformément à l'annexe 2.

Les décisions sont prises à la majorité simple des délégués présents. En cas d'égalité des voix, le président tranche.

Attributions

Art. 16

En plus des attributions mentionnées à l'article 11 du présent document, le Conseil intercommunal :

1. Elit son président et son secrétaire ;
2. Elit le Comité de Direction et le président de ce comité ;
3. Elit les membres de la Commission de gestion ;
4. Fixe les indemnités des membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction ;
5. Approuve le rapport de gestion, adopte le budget ainsi que les comptes annuels ;
6. Modifie les statuts (sous réserve des cas cités à l'art. 126 L.C.) ;
7. Décide l'admission de nouvelles communes membres ;
8. Décide des dépenses extra-budgétaires ;
9. Autorise l'acquisition et l'aliénation de tous immeubles et droits réels immobiliers ;
10. Autorise le Comité de direction à plaider (sous réserve d'autorisations générales) ;
11. Adopte le statut des fonctionnaires et employés et la base de leur rémunération ;
12. Accepte les legs et donations (pour autant qu'ils soient affectés d'aucune condition ou charge), ainsi que les successions, lesquelles doivent au préalable avoir été soumises au bénéfice d'inventaire ;
13. Décide les reconstructions d'immeubles et les constructions nouvelles, ainsi que la démolition des bâtiments.
14. Adopte tous règlements désignés à assurer le fonctionnement des services exploités par l'Association ;
15. Adopte les projets et décide de la mise en œuvre des travaux ;
16. Prend toutes décisions qui lui sont réservées par la loi et les statuts ;

Le Comité de direction

Composition

Art. 17

Le Comité de direction se compose de cinq membres nommés par le Conseil intercommunal pour la même durée que ce dernier ; ces membres peuvent être choisis en dehors du Conseil intercommunal et sont rééligibles. L'article 8 al. 2 des présents statuts est réservé.

En cas de vacance, il est pourvu sans retard aux remplacements ; le mandat des membres du Comité de direction ainsi nommés prend fin à l'échéance de la législature en cours. Il y a notamment vacance lorsqu'un membre du Comité de direction remet son mandat d'élu au sein de l'exécutif ou perd cette qualité.

Organisation

Art. 18

A l'exception du président désigné par le Conseil intercommunal, le Comité de direction se constitue lui-même.

Le Comité de direction nomme un vice-président et un secrétaire, ce dernier pouvant être celui du Conseil intercommunal. Il peut également être choisi hors conseil.

Séances

Art. 19

Le président ou, à son défaut, le vice-président convoque le Comité de direction lorsqu'il le juge utile ou à la demande de la moitié des autres membres.

Les délibérations du Comité de direction sont consignées dans un procès-verbal par séance, signé du président et du secrétaire.

Quorum

Art. 20

Le Comité de direction ne peut prendre de décision que si la majorité absolue de ses membres est présente.

Chaque membre du Comité a droit à une voix.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents.
En cas d'égalité des voix, celle du président l'emporte.

Représentation

Art. 21

L'Association est valablement engagée envers les tiers par la signature collective à deux, du président du Comité de Direction et du secrétaire.

Attributions

Art. 22

Le Comité de direction a les attributions suivantes :

1. Exécute les décisions prises par le Conseil intercommunal ;
2. Veille à ce que les services exploités soient utilisés par les usagers conformément aux règlements établis par le Conseil intercommunal et au besoin prend les sanctions prévues ;
3. Nomme et destitue le personnel ; fixe le traitement à verser dans chaque cas ; exerce le pouvoir disciplinaire ;
4. Exerce les attributions qui lui sont déléguées par le Conseil intercommunal ;
5. Fixe les indemnités d'admission ou démission des membres ;
6. Exerce, dans le cadre de l'Association, les attributions dévolues aux municipalités, pour autant que ces attributions ne soient pas confiées par la loi ou les statuts au Conseil intercommunal.

La Commission de gestion

Composition

Art. 23

La Commission de gestion composée de trois membres et deux suppléants, dont la majorité ne provient pas des communes représentées au Comité de direction, est élue par le Conseil intercommunal au début de chaque législature pour la durée de celle-ci.

Elle rapporte chaque année devant le Conseil intercommunal sur le budget, les comptes et la gestion.

TITRE III

Capital, ressources, comptabilité

Capital

Art. 24

Le capital est constitué :

- a) par les biens de l'Association ;
- b) de toutes participations de tiers ;
- c) des quote-parts des communes associées.

Le montant des investissements du centre de collecte de sous-produits animaux d'Yverdon-les-Bains et région, après déduction de participations de tiers, est réparti entre les communes associées, selon l'annexe 3 conformément à l'Art. 29.

L'Association procède au financement des frais d'étude, des travaux de construction et d'installation, ainsi que des frais de mise en service du centre de collecte, en recourant à un apport de fonds propres et à l'emprunt collectif. Le plafond d'endettement est fixé à Fr. 1'000'000.-- au maximum.

Les subventions éventuelles de l'Etat de Vaud et de la Confédération, allouées aux associés, en rapport avec l'exploitation du centre de collecte, sont entièrement acquises à l'Association.

Ressources

Art. 25

Les ressources de l'Association comprennent :

- a) la contribution déterminée par un règlement spécial prévu par l'art. 27 ;
- b) la contribution du Service de la consommation et des affaires vétérinaires, due par l'Etat, en vertu de l'arrêté du Conseil d'Etat fixant le tarif des indemnités dues pour l'équarrissage des animaux, l'enfouissement et la destruction des déchets carnés.

Art. 26

Les finances perçues selon l'art. 25 sont destinées à procurer à l'Association les ressources nécessaires au service de la dette (intérêt et amortissement) et à la couverture des frais d'exploitation et d'entretien du centre de collecte.

Art. 27

Un règlement spécial, ratifié par le Conseil intercommunal, fixe les modalités de perception et les montants à payer par les communes associées, les industries, les commerces et les privés, pour l'élimination des cadavres d'animaux et de déchets carnés.

Art. 28

Les communes associées ont l'obligation d'y faire amener les cadavres d'animaux et les déchets de sous-produits animaux au sens de l'art. 3 de l'ordonnance fédérale du 25 mai 2011 concernant l'élimination des sous-produits animaux (OESPA). La mise en valeur des sous-produits animaux est réservée. Les exigences de l'OESPA sont applicables.

Art. 29

Les répartitions financières se font au début de chaque législature au prorata des apports en kilos additionnés sur les 4 dernières années des communes membres conformément à l'annexe 3.

En cas d'arrivée ou de départ de membres, ou lorsque la majorité des membres le souhaitent, l'annexe 3 est mise à jour.

Comptabilité**Art. 30**

L'Association tient une comptabilité indépendante, soumise aux règles de la comptabilité communale. Son budget doit être approuvé par le Conseil intercommunal deux mois avant le début de l'exercice et les comptes trois mois après la fin de celui-ci.

Elle en délègue la tenue à un boursier communal d'une commune non représentée au Comité de direction. Il peut être également choisi hors des communes membres.

Les comptes sont soumis à l'examen et au visa du préfet du district Jura-Nord vaudois dans le mois qui suit leur approbation.

Le budget, les comptes et un rapport annuel sont ensuite communiqués aux communes membres de l'Association.

Art. 31

L'exercice commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le premier exercice commencera après l'approbation définitive des présents statuts par le Conseil d'Etat.

TITRE IV**Autres communes, règlement spécial, exemption d'impôts****Autres communes****Art. 32**

Les communes non membres de l'Association qui désirent en faire partie doivent en présenter la demande au Conseil intercommunal qui statuera sur la requête.

Les communes qui demandent à entrer en qualité d'associées doivent verser une participation financière conformément à l'annexe 3.

Règlement spécial

Art. 33

Les dispositions réglant l'exploitation, l'utilisation et l'entretien des installations de l'Association sont définies par le règlement spécial ratifié par le Conseil intercommunal, prévu à l'art. 27.

Exemption d'impôts

Art. 34

L'Association est exonérée de tous les impôts communaux.

TITRE V**Arbitrage, dissolution****Arbitrage**

Art. 35

Toutes contestations entre un ou plusieurs associés, résultant de l'interprétation et de l'application des présents statuts, sont tranchées par un tribunal arbitral (art. 111 L.C.).

Dissolution

Art. 36

L'Association est dissoute par la volonté des Conseils généraux ou communaux des associés. Au cas où tous les Conseils généraux ou communaux moins un prendraient la décision de dissoudre l'Association, la dissolution interviendrait également.

La liquidation s'opère par les organes de l'Association.

Entre les associés, la répartition de l'actif et du passif a lieu dans la proportion de l'annexe 3.

Envers les tiers, les associés sont responsables solidairement des dettes de l'Association (art. 127 L.C.).

TITRE VI**Entrée en vigueur**

Art. 37

Les présents statuts entrent en vigueur dès leur approbation par le Conseil d'Etat.

Annexes aux statuts

Annexe 1 : liste des communes membres de l'association.

Annexe 2 : répartition des voix entre les communes.

Annexe 3 : répartitions financières.

Ainsi approuvés par le Conseil d'Etat dans sa séance du :

Le Président du Conseil d'Etat :

Le Chancelier :

ANNEXE 1

Aux statuts de l'association intercommunale
**CENTRE DE COLLECTE DE SOUS-PRODUITS ANIMAUX
D'YVERDON-LES-BAINS ET REGION**

Les membres de l'association sont les communes désignées ci-après :

Belmont-sur-Yverdon, Bioley-Magnoux, Bonvillars, Chamblon, Champagne, Champvent, Chavannes-le-Chêne, Chêne-Pâquier, Cheseaux-Noréaz, Concise, Corcelles-près-Concise, Cronay, Cuarny, Démoret, Donneloye, Ependes, Fiez, Fontaines, Giez, Grandevent, Grandson, Mathod, Molondin, Montagny-près-Yverdon, Mutrux, Novalles, Onnens, Oppens, Orges, Orzens, Pomy, Provence, Rovray, Suchy, Suscévaz, Tévenon, Treykovagnes, Ursins, Valeyres-sous-Montagny, Valeyres-sous-Ursins, Villars-Epeney, Vugelles-La Mothe, Yverdon-les-Bains, Yvonand.

Ainsi approuvée par le Conseil d'Etat dans sa séance du :

Le Président du Conseil d'Etat :

Le Chancelier :

ANNEXE 2

Aux statuts de l'association intercommunale

CENTRE DE COLLECTE DE SOUS-PRODUITS ANIMAUX D'YVERDON-LES-BAINS ET REGION

Communes	Population 31.12.2014	Répartition du nombre de voix
Belmont-sur-Yverdon	357	1
Bioley-Magnoux	196	1
Bonvillars	514	1
Chamblon	590	1
Champagne	1'005	2
Champvent	600	1
Chavannes-le-Chêne	274	1
Chêne-Pâquier	132	1
Cheseaux-Noréaz	663	1
Concise	932	1
Corcelles-près-Concise	331	1
Cronay	352	1
Cuarny	204	1
Démoret	126	1
Donneloye	728	1
Ependes	344	1
Fiez	411	1
Fontaines-sur-Grandson	183	1
Giez	384	1
Grandevent	226	1
Grandson	3'244	4
Mathod	552	1
Molondin	228	1
Montagny-près-Yverdon	725	1
Mutrux	149	1
Novalles	102	1
Onnens	500	1
Oppens	176	1
Orges	274	1
Orzens	197	1
Pomy	735	1
Provence	373	1
Rovray	165	1
Suchy	525	1
Suscévaz	199	1
Tévenon	760	1
Treycovagnes	471	1
Ursins	208	1
Valeyres-sous-Montagny	642	1
Valeyres-sous-Ursins	241	1
Villars-Epeney	89	1
Vugelles-La Mothe	137	1
Yverdon-les-Bains	28'972	20
Yvonand	3'095	4
	51'311	70

ANNEXE 3

Aux statuts de l'association intercommunale

CENTRE DE COLLECTE DE SOUS-PRODUITS ANIMAUX D'YVERDON-LES-BAINS ET REGION

Communes	Poids (en kg) période 2011 - 2014	Répartition pourcentage
Belmont-sur-Yverdon	16'976	2.93%
Bioley-Magnoux	3'038	0.52%
Bonvillars	3'604	0.62%
Chamblon	217	0.04%
Champagne	20'092	3.47%
Champvent	27'448	4.74%
Chavannes-le-Chêne	7'142	1.23%
Chêne-Pâquier	2'456	0.42%
Cheseaux-Noréaz	10'837	1.87%
Concise	5'174	0.89%
Corcelles-près-Concise	10'757	1.86%
Cronay	8'915	1.54%
Cuamy	8'074	1.40%
Démoret	8'848	1.53%
Donneloye	17'018	2.94%
Ependes	20'723	3.58%
Fiez	7'167	1.24%
Fontaines-sur-Grandson	965	0.17%
Giez	4'374	0.76%
Grandevent	14'898	2.57%
Grandson	34'139	5.90%
Mathod	33'252	5.75%
Molondin	10'110	1.75%
Montagny-près-Yverdon	9'955	1.72%
Mutrux	5'172	0.89%
Novalles	4'931	0.85%
Onnens	3'258	0.56%
Oppens	8'776	1.52%
Orges	1'328	0.23%
Orzens	10'023	1.73%
Pomy	39'569	6.84%
Provence	17'546	3.03%
Rovray	26'320	4.55%
Suchy	11'592	2.00%
Suscévaz	4'665	0.81%
Tévenon	35'905	6.20%
Treycovagnes	3'453	0.60%
Ursins	3'444	0.60%
Valeyres-sous-Montagny	2'559	0.44%
Valeyres-sous-Ursins	4'444	0.77%
Villars-Epeney	7'206	1.25%
Vugelles-La Mothe	7'105	1.23%
Yverdon-les-Bains	74'398	12.86%
Yvonand	20'870	3.61%
	578'743	100.00%

Statuts de l'association intercommunale
**CENTRE DE COLLECTE DE SOUS-PRODUITS ANIMAUX
D'YVERDON-LES-BAINS ET REGION**

Adopté à Bonvillars par la municipalité le 16 novembre 2015:

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic :

La Secrétaire :

Adopté par le Conseil général de Bonvillars le 14 décembre 2015 :

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

La Secrétaire :

Rapport de la Commission

PREAVIS MUNICIPAL N° 6/2015

Concernant:

L'adoption des statuts de la nouvelle Association intercommunale du Centre de Collecte de Sous-Produits Animaux d'Yverdon-les-Bains et région

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Sinia Zwyssig, Adrien Corthésy et de François Jaquier, rapporteur, s'est réunie le 3 novembre 2015 à la maison de commune en présence du Syndic Monsieur Frédéric Piguët qui a répondu à toutes nos questions. Nous le remercions beaucoup.

Actuellement, il existe un centre de collecte des sous-produits animaux à Yverdon-les-Bains, qui a été créé en 1852 par 59 communes. Les installations du site ne sont plus en conformité avec les normes sanitaires exigées par le plan de gestion des déchets du canton de Vaud (PGD). Étant donné que l'association intercommunale n'est pas reconnue juridiquement, la parcelle dont elle est propriétaire n'est pas inscrite au Registre foncier.

Un groupe de travail qui se compose de plusieurs Syndics des communes membres, du Vétérinaire cantonal et d'un représentant du SDT (hors zone à bâtir) a mandaté l'école d'ingénieurs d'Yverdon-les-Bains (heig-vd) pour une étude. Afin d'éviter une fermeture du centre de collecte à Yverdon-les-Bains, il est primordial de donner une entité juridique à l'association.

Un centre de collecte semble profitable à toute la population régionale. Une fermeture du site engendrerait des frais et des déplacements supplémentaires et augmenterait le risque que les déchets soient disséminés dans la nature. Le centre de collecte est non seulement utilisé par les agriculteurs, mais aussi par les vétérinaires, les boucher, le service de la faune et les privés.

Au vu de ce qui précède, nous conseillons aux membres du Conseil Général:

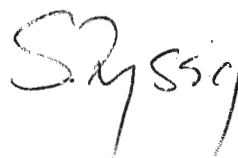
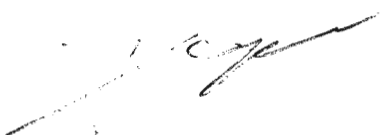
1. D'accepter es status et ses annexes de la nouvelle Association intercommunale du Centre de Collecte de Sous-Produits Animaux d'Yverdon-les-Bains et région.
2. D'autoriser la nouvelle Association intercommunale du Centre de Collecte de Sous-Produits Animaux d'Yverdon-les-Bains et région d'entreprendre toutes démarches pour l'inscription au Registre foncier au titre de propriétaire de la parcelle 3032 d'Yverdons-les-Bains conformément à l'Art. 662 du Code Civil suisse.

Fait à Bonvillars le 16 novembre 2015

François Jaquier

Adrien Corthésy

Sinia Zwyssig





MUNICIPALITÉ
DE
BONVILLARS

Bonvillars, le 20 octobre 2015

AU CONSEIL GENERAL
DE LA COMMUNE DE
1427 BONVILLARS

PREAVIS NO 7/2015

Règlement communal sur les tarifs et émoluments en matière du contrôle des habitants.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les actes administratifs accomplis par le bureau du Contrôle des habitants donnent lieu à la perception d'émoluments. Or à ce jour notre commune ne possède pas de règlement communal sur les tarifs et émoluments en matière du contrôle des habitants.

La Municipalité a décidé d'édicter un règlement en se référant aux dispositions de l'article 23, chiffre 1 de la Loi sur le contrôle des habitants (LCH) du 9 mai 1983 (Etat au 19 mars 2013) et à l'article 15 de son règlement d'application du 28 décembre 1983 (Etat au 01.04.2004 – en vigueur).

Le règlement qui vous est proposé est basé sur le règlement-type proposé par le SPOP (Service cantonal de la population). Il a été soumis au Service juridique en charge des relations avec les communes qui s'est prononcé favorablement quant à son contenu.

Les tarifs proposés pour les actes administratifs du contrôle des habitants tiennent compte de la pratique dans d'autres communes vaudoises.

Une fois accepté par le Conseil général, ce règlement devra être approuvé par le Chef du département de l'économie et du sport (DECS). Puis entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2016 et permettra de valider les émoluments perçus par l'administration communale en vertu de ses compétences.

Vu ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Bonvillars

- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- Ayant pris connaissance du préavis municipal no 7/2015
- Entendu le rapport de la commission

Décide :

1. D'accepter le préavis no 7/2015 concernant le Règlement communal sur les tarifs et émoluments en matière du contrôle des habitants.
2. D'en fixer l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic		La Secrétaire
		
Frédéric Piguet		Nathalie Ryser

Annexe : Règlement communal sur les tarifs et émoluments en matière du contrôle des habitants.



MUNICIPALITÉ
DE
BONVILLARS

**Règlement et tarif des émoluments
du contrôle des habitants
de la commune de Bonvillars**

La Municipalité de Bonvillars

- vu la loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants (RSV 142.01),
- vu le règlement du 28 décembre 1983 d'application de la loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants (RSV 142.01.1),
- vu l'arrêté du 12 mars 1993 fixant les émoluments administratifs des communes (RSV 175.34.1),

arrête

Article premier :

Le bureau du contrôle des habitants perçoit, dès l'entrée en vigueur du présent règlement, les émoluments suivants :

a) Enregistrement d'une arrivée,	personne célibataire	Fr. 20.00
	couple marié	Fr. 30.00
	famille	Fr. 30.00
b) Enregistrement d'un changement d'état civil,	par opération	Fr. 15.00
c) Enregistrement d'un changement d'adresse au sein de la commune,	par déclaration	Fr. 15.00
d) Enregistrement d'un changement des conditions de résidence,	par déclaration	
1. de transfert d'établissement en séjour		Fr. 15.00
2. de transfert de séjour en établissement		Fr. 15.00
e) Prolongation de l'inscription en résidence de séjour,	par déclaration	Fr. 15.00
f) Déclaration de résidence,	par déclaration	Fr. 10.00
g) Attestation d'établissement	pour légitimer un séjour dans une autre commune	Fr. 10.00
- Renouvellement		Fr. 10.00
h) Déclaration de vie		Fr. 5.00
i) Acte de mœurs		Fr. 15.00
j) Communication de renseignements	en application de l'art. 22, al. 1 LCH	
- par recherche		
1. pour le particulier se présentant au guichet		Fr. 10.00
2. pour les demandes présentées par correspondance		Fr. 15.00
- par demande ayant nécessité des recherches compliquées, selon la difficulté et l'ampleur du travail		De Fr. 10.00 à Fr. 30.00

k) **Communication de renseignements** à des établissements de droit public déployant une activité commerciale, sauf si une disposition de droit expresse fédéral ou cantonal leur permet d'obtenir ces renseignements gratuitement

- par recherche

1. pour les demandes présentées au guichet

Fr. 10.00

2. pour les demandes présentées par correspondance

Fr. 15.00

- par demande ayant nécessité des recherches compliquées, selon la difficulté et l'ampleur du travail

De Fr. 10.00 à Fr. 30.00

Article 2

Sont réservées les dispositions du règlement cantonal du 16 février 2011 fixant les taxes de police des étrangers et d'asile.

Article 3

Les émoluments, qui sont acquis à la commune, sont perçus contre délivrance d'un ticket de caisse ou par inscription apposée directement sur le document délivré.

Article 4

Les frais de port sont à la charge des requérants, soit en fournissant l'enveloppe-réponse affranchie, soit en s'acquittant d'une surtaxe de fr. 2.-- par envoi. Le cas échéant, les taxes sont perçues contre remboursement.

Article 5

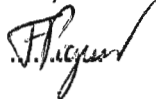
Sont abrogées dès l'entrée en vigueur du présent règlement, toutes dispositions antérieures relatives aux taxes de contrôle des habitants perçues en vertu de ses compétences.

Article 6

Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par le Chef du Département de l'Economie et du Sport.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 août 2015

Le syndic :



Le secrétaire :



Approuvé par le Conseil général (ou communal) dans sa séance du ...

Le président :

.....

Le secrétaire :

.....

Approuvé par le Chef du Département de l'économie et du sport, le ...

Le Chef du Département

Philippe Leuba
Conseiller d'Etat

Préavis no 7/2015 relatif au règlement communal sur les tarifs et émoluments en matière du contrôle des habitants

Au Conseil Général de la Commune de Bonvillars

Rapport de la commission des finances

La commission formée de Claude Duvoisin, Michel Narbel et du rapporteur Claude Luthi s'est réunie le lundi 9 novembre 2015 à la salle de commune pour étudier le dit préavis. Nous remercions M. Frédéric Piguet Syndic et de Mme Nathalie Ryser secrétaire communale de leur présence et pour les compléments d'informations.

Le préavis proposé permet à la Municipalité d'établir une base légale pour la perception de divers émoluments selon le règlement annexé au préavis, et ainsi être en conformité si une procédure juridique devait être ouverte. Nous notons également que les communes environnantes possèdent un tel règlement depuis plusieurs années.

La commune ne va pas s'enrichir avec l'encaissement de ces taxes, car nous estimons que le montant perçu dans le courant d'une année civile devrait avoisiner les Fr. 500.--.

La commission des finances estime toutefois qu'une partie de ces prestations sont un service à la population et ne doivent pas être systématiquement perçue. Nous comptons sur le bon sens de l'administration communale pour analyser les cas où il est vraiment judicieux de faire payer le contribuable.

En conclusion, la commission des finances propose :

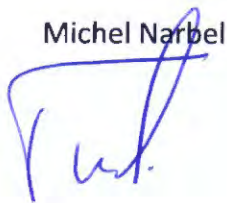
1. d'accepter le préavis no 7/2015 concernant le Règlement communal sur les tarifs et émoluments en matière du contrôle des habitants
2. D'en fixer l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Bonvillars, le 16 novembre 2015

Claude Duvoisin



Michel Narbel



Claude Luthi





MUNICIPALITÉ
DE
BONVILLARS

Bonvillars, le 3 novembre 2015

AU CONSEIL GENERAL
de la commune de
1427 Bonvillars

Contact : F. Piguet, syndic

PREAVIS No 8 /2015

BUDGET 2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous soumettons à votre approbation le budget pour l'année 2016, adopté par la Municipalité en séance du 2 novembre 2015.

Le budget met en évidence les éléments suivants :

Charges	1'924'398.00	
Produits	1'781'627.00	
Excédent de charges		142'771.00

Quelques informations :

Administration générale :

cp. 110.351.00 : Augmentation due au développement de l'offre Mobilis.

cp. 110.435.00 : Participation du triage forestier pour la tenue de la comptabilité par la boursière communale.

Bâtiment du Moulin :

cp. 352.314.00 : Changement de la chaudière.

Maison de Commune :

cp. 355.314.00 : Peinture des portes du rez-de-chaussée.

La Cour locatif :

cp 357.424.04 : Location du garage au Service du Feu

Bâtiment la Combaz :

cp. 358.314.00 : Réfection de la façade ouest (crépi)

Ordures ménagères :

cp. 451.434.03 : Taxe personnelle pour l'élimination des déchets fixée à Fr. 70.-

Amortissements légaux : Fr. 117'585.00

Canalisation En Rietta	6'000.00
Route En Rietta	12'000.00
3 ^{ème} classe	18'667.00
Aménagement quartier sur la Vigne	10'000.00
Chemin des Sources	10'000.00
Croix-des-Terreux	15'600.00
Route sous la Cave	6'000.00
Remplacement collecteurs Puits-Midi	15'000.00
Raccordement EU Champs de Ville - La Gottalaz	3'500.00
Trottoir rte de Champagne	7'800.00
STEP Ependes	3'918.00
Tamis STEP	6'600.00
Quartier du Pontet	2'500.00

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil général de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Bonvillars

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- ayant pris connaissance du préavis municipal no 8/2015 du 3 novembre 2015
- entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

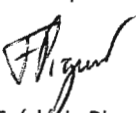
Décide :

- 1) d'approuver le budget communal 2016 tel que présenté.
- 2) d'approuver le budget de la STEP 2016 tel que présenté

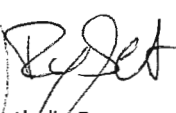
.....

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Frédéric Piguet



La Secrétaire

Nathalie Ryser

Annexes : projet budget 2016
tableau des amortissements

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2016		Budget 2015		Compte 2014	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
1	ADMINISTRATION GENERALE	227'950	51'100	211'700	54'000	213'565.04	49'126.65
101	Conseil général	6'000	0	6'500	0	3'714.45	0.00
300.00	Jetons de présence-Commissions-Bureau	4'000		4'500		3'333.45	
306.00	Ind.et remboursement de frais	1'000		1'000		381.00	
310.00	Imprimés et fournitures de bureau	1'000		1'000		0.00	
102	Municipalité	24'200	0	24'100	0	22'431.30	0.00
300.00	Traitement des municipaux	21'000		20'000		21'105.60	
306.00	Ind.et remboursement de frais	3'000		4'000		1'200.70	
309.00	Autres charges	200		100		125.00	
110	Administration	188'350	49'500	171'800	52'000	178'356.89	47'559.95
301.00	Traitement du personnel administration	51'000		46'000		56'679.60	
301.01	Traitement du personnel exploitation	0		0		0.00	
303.00	Assurances sociales	29'000		27'000		28'231.35	
304.00	Caisse de retraite	17'000		16'000		15'777.80	
305.00	Assurances accident et maladie	9'000		12'000		7'762.15	
306.00	Indemnisation et remboursement de frais	1'000		2'000		654.90	
309.00	Autres charges	500		500		158.80	
310.00	Imprimés et fournitures de bureau	3'000		2'500		2'251.45	
310.01	Journaux, annonces off., textes légaux, etc.	4'000		3'500		2'222.20	
311.00	Achat mobilier et matériel	1'500		1'500		439.95	
311.01	Maintenance et petit matériel informatique	6'500		6'000		8'340.15	
317.00	Réceptions et manifestations	3'500		3'500		4'091.05	
318.00	Honoraires et prest. service, assurances	10'000		10'000		9'898.44	
318.01	Natel: 079 424.30.63	750		700		716.35	
318.04	Frais de poursuites et de rappels	100		100		0.00	
319.00	Taxes, cotisations et divers	8'000		7'500		9'098.65	
351.00	Part à des charges cantonales	35'000		22'000		22'868.05	
352.00	Part à des charges autres comm.	2'500		5'000		2'326.00	
365.00	Dons, aides et subventions casuels	6'000		6'000		6'840.00	
431.00	Emoluments		4'000		7'500		3'286.50
434.00	Romande Energie, droit du sol		40'000		40'000		34'503.30
435.00	Ventes et prestations de service		4'000		1'000		80.00
436.00	Remboursement de tiers (APG), ass. div. et AVS		1'000		3'000		9'690.15
465.00	Participations et subventions de tiers		500		500		0.00
150	Affaires culturelles et de loisirs	3'900	0	3'800	0	3'328.00	0.00
351.00	Loi sur école de musique LEM	3'900		3'800		3'328.00	
160	Tourisme	5'500	1'600	5'500	2'000	5'734.40	1'566.70
352.00	Part Maison des Terroirs	5'500		5'500		5'734.40	
406.06	Taxe de séjour résidences secondaires		1'600		2'000		1'566.70

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2016		Budget 2015		Compte 2014	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
2	FINANCES	228'867	1'063'000	200'867	1'018'300	424'637.22	1'410'959.26
210	Impôts	10'200	955'000	10'200	933'300	9'811.07	1'267'428.42
318.00	Frais de perception des impôts	8'500		8'000		8'541.45	
321.00	Intérêts bonifiés impôts	1'500		2'000		1'129.24	
329.00	Défalcatons	0		0		140.18	
330.00	Défalcatons	200		200		0.20	
400.01	Impôt sur le revenu		710'000		710'000		685'240.35
400.02	Impôt sur la fortune		105'000		95'000		100'139.28
400.03	Impôt à la source		12'000		4'000		12'545.74
401.01	Impôt sur le bénéfice personnes morales		30'000		28'000		245'250.60
401.02	Impôt sur le capital personnes morales		200		0		173.45
401.03	Impôt complémentaire sur les immeubles p.m.		1'000		500		934.80
402.00	Impôt foncier		63'000		63'000		46'028.85
404.00	Droits de mutation		10'000		10'000		135'526.80
405.00	Impôt sur les successions et donations		5'000		2'000		14'137.10
406.01	Impôt sur les chiens		1'800		1'800		1'800.00
422.00	Intérêts de retard		1'000		3'500		0.00
441.00	Recettes sur les gains immobiliers		10'000		10'000		18'840.65
441.01	Impôt des frontaliers		6'000		5'500		6'810.80
220	Finances	200'000	108'000	172'000	85'000	182'029.00	143'530.84
352.00	Partic.des communes, péréquation, EtaCom.	200'000		172'000		182'029.00	
422.00	Revenu des capitaux du patrimoine financier		38'000		40'000		45'589.84
452.00	Partic.des com.,boucllement cpte rég. Etatcom		70'000		45'000		52'877.00
452.01	Péréquation année précédente		0		0		45'064.00
230	Amortissement et réserve non-ventilés	18'667	0	18'667	0	232'797.15	0.00
331.00	Amortissement obl. patrim. administratif	18'667		18'667		18'681.00	
332.00	Autres amortissements du patr. administr.	0		0		214'116.15	
3	DOMAINES ET BATIMENTS	413'100	496'227	398'500	489'427	445'509.94	537'725.25
310	Terrains	2'000	13'000	1'500	13'000	2'465.00	12'375.60
301.00	Traitement de l' employé communal	1'000		500		1'530.00	
314.00	Entretien des terrains	1'000		1'000		935.00	
423.00	Locations des terrains		13'000		13'000		12'375.60
320	Forêts	183'500	135'000	181'000	133'000	219'510.64	183'860.45
300.00	Vacations des municipaux	2'500		2'500		1'809.55	
308.01	Ass.-Exploitation, coupes, plantations	114'000		108'000		117'447.39	
308.02	Ass.-Entretien des plantations	22'500		24'000		70'448.35	
308.03	Débardage-Epareuse-Broyage	3'000		4'000		0.00	
309.00	Autres charges	1'000		1'000		922.50	
310.00	Journaux, annonces, bureau, cotisations	500		500		555.00	
314.01	Entretien des chemins	8'000		9'000		4'313.20	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2016		Budget 2015		Compte 2014	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
352.00	Participation garde-forestier	32'000		32'000		24'014.65	
435.01	Vente de bois de service		85'000		72'000		131'097.45
435.02	Vente de bois d'industrie		0		7'000		0.00
435.03	Vente de bois de feu		38'000		40'000		44'208.75
444.00	Subsides		0		0		8'554.25
451.00	Participations et remboursements du canton		12'000		14'000		0.00
330	Vignes	75'000	78'400	87'000	73'400	71'523.75	73'872.60
301.00	Traitement de l'employé communal	31'000		33'000		27'419.75	
301.01	Traitement du personnel	21'000		23'000		24'845.70	
311.00	Achat de matériel, machines	4'000		4'000		3'706.60	
313.00	Achats produits, engrais, plants	10'000		18'000		7'788.20	
313.01	Achat de bouteilles	4'000		4'000		4'662.90	
315.00	Tracteur	2'000		2'000		547.50	
319.00	Cotisations et divers	3'000		3'000		2'553.10	
435.00	Vente de vin		2'000		2'000		2'826.00
435.01	Vente de raisin		75'000		70'000		69'582.05
435.02	Dividendes s/parts sociales		1'000		1'000		1'064.55
437.00	Location vignes		400		400		400.00
340	Bâtiments-Patrimoine administratif	19'100	0	19'100	0	18'388.35	0.00
300.00	Vacations des municipaux	3'000		3'000		2'768.55	
301.00	Traitement de l'employé communal	2'000		2'000		1'870.00	
315.00	Entretien du matériel	500		500		220.10	
318.00	Assurance incendie	10'000		10'000		9'928.10	
319.00	Dégâts d'eau et bris de glaces	3'600		3'600		3'601.60	
351	Grande salle	19'000	18'900	21'000	18'900	15'351.80	19'664.00
301.00	Conciergerie	4'000		5'000		3'742.65	
301.01	Traitement de l'employé communal	1'000		500		974.65	
312.00	Electricité, chauffage	9'000		10'500		7'942.90	
313.00	Achat fournitures, march., produits entretien	3'000		3'000		2'233.40	
314.00	Entretien du bâtiment	1'000		1'000		70.00	
315.00	Entretien du mobilier et matériel	1'000		1'000		108.55	
318.00	PTT (024) 436.19.19	0		0		279.65	
318.05	Etude rénovation	0		0		0.00	
427.00	Locations diverses		1'000		1'000		1'800.00
427.01	Locations groupement scolaire		17'900		17'900		17'864.00
352	Le Moulin	36'800	51'400	16'700	51'400	38'027.00	54'215.15
301.00	Traitement de l'employé communal	500		500		0.00	
311.00	Achat de matériel, mobilier	3'000		1'000		2'533.45	
312.00	Electricité, chauffage	8'000		8'000		7'476.70	
312.01	Electricité, locaux de service	100		100		49.20	
313.00	Achat fournitures, march., produits entretien	200		100		0.00	
314.00	Entretien du bâtiment	25'000		7'000		9'967.65	
331.00	Amortissement	0		0		18'000.00	
427.00	Rbt indemnité dégâts d'eau		0		0		1'676.15
427.01	Location Hoh Markus		20'400		20'400		20'643.15
427.02	Location Corthésy		17'400		17'400		17'941.85
427.04	Location Fernandes J.		13'600		13'600		13'954.00

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2016		Budget 2015		Compte 2014	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
353	Collège	32'000	94'067	30'000	97'667	50'672.10	92'350.00
301.00	Conciergerie	6'000		6'000		6'129.55	
301.01	Traitement de l'employé communal	500		500		0.00	
311.00	Achat de matériel, mobilier	3'000		1'000		2'811.35	
312.00	Electricité, chauffage	14'000		13'000		14'246.25	
313.00	Achat fournitures, march., produits entretien	1'500		1'500		1'180.25	
314.00	Entretien du bâtiment	7'000		8'000		26'304.70	
427.00	Location appartement		28'800		28'800		25'050.00
427.01	Locations classes		43'000		43'000		42'633.00
427.02	Participation à l'amortissement		18'667		18'667		18'667.00
427.03	Location accueil de jour (RAdEGE)		3'600		7'200		6'000.00
354	Eglise	5'200	300	11'200	300	2'853.15	250.00
301.00	Conciergerie	1'000		1'000		390.00	
312.00	Electricité, chauffage	1'500		1'500		1'130.25	
313.00	Achat fournitures, march., produits entretien	500		500		0.00	
314.00	Entretien du bâtiment	1'000		7'000		150.00	
318.00	ECA, assurance incendie	1'200		1'200		1'182.90	
427.00	Mariage		300		300		250.00
355	Maison de Commune	10'000	0	8'000	0	3'994.80	0.00
301.00	Conciergerie	1'200		1'200		454.80	
311.00	Achat de matériel, mobilier	1'000		1'000		37.50	
312.00	Electricité, chauffage	2'000		2'000		1'677.30	
314.00	Entretien des bâtiments	4'000		2'000		0.00	
318.00	PTT (024) 436.12.50	1'800		1'800		1'825.20	
356	Ancienne Poste	7'500	44'760	9'500	44'760	11'835.65	44'208.80
312.00	Electricité, chauffage	5'500		5'500		4'591.55	
314.00	Entretien	2'000		4'000		244.10	
331.00	Amortissement	0		0		7'000.00	
427.01	Location Ayala		14'760		14'760		14'398.70
427.02	Location Krebs - Curtis		21'600		21'600		21'525.05
427.03	Location Fivaz		8'400		8'400		8'285.05
357	La Cour locatif	9'500	37'000	9'500	33'600	8'941.05	33'761.65
312.00	Electricité, chauffage	6'000		6'000		5'961.25	
312.01	Electricité garage	500		500		425.75	
314.00	Entretien des bâtiments	3'000		3'000		2'554.05	
427.01	Location Colin appartement		11'400		11'400		17'289.90
427.02	Location Colin studio		6'000		6'000		0.00
427.03	Location Parente José		16'200		16'200		16'471.75
427.04	location garage pompiers		3'400		0		0.00
358	La Combaz	12'500	22'900	2'000	22'900	1'946.65	22'867.00
314.00	Entretien des bâtiments	12'500		2'000		1'946.65	
427.00	Location du chalet		22'900		22'900		22'867.00
427.01	La Combaz, dégats neige/eau		0		0		0.00

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2016		Budget 2015		Compte 2014	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
359	Cave et Annexes	1'000	500	2'000	500	0.00	300.00
313.00	Achat de fournitures	1'000		2'000		0.00	
314.00	Entretien des bâtiments	0		0		0.00	
427.00	Location pressoir		500		500		300.00
4	TRAVAUX	334'181	132'000	319'560	118'300	350'245.05	148'300.05
430	Routes	135'400	1'000	134'900	1'000	150'738.75	825.00
300.00	Vacations municipaux	3'000		3'500		1'349.15	
301.00	Traitement de l'employé communal	14'000		14'000		10'700.00	
311.00	Achat de matériel, machines	2'500		1'500		730.35	
312.00	Eclairage public	7'000		7'000		4'290.75	
313.00	Matériels divers, carburants	3'000		3'000		4'650.00	
314.01	Entretien des parcs	1'000		1'000		0.00	
314.02	Entretien des routes	35'000		30'000		73'062.45	
314.03	Entretien éclairage public	16'000		16'000		10'460.30	
314.04	Canalisations	2'000		4'000		0.00	
315.00	Tracteur	2'000		4'000		0.00	
318.00	Déblaiement neige	7'000		8'000		2'550.25	
319.00	Taxes, impôts, assurances véhicules	1'500		1'500		1'545.50	
331.01	Amortissement travaux routes	12'000		12'000		12'000.00	
331.03	Amortissement travaux sous Caves	6'000		6'000		6'000.00	
331.05	Amortissement " Croix des Terreaux"	15'600		15'600		15'600.00	
331.07	Amortissement trottoir rte de Champagne	7'800		7'800		7'800.00	
434.01	Taxes uniques de raccordement, eaux claires		1'000		1'000		825.00
435.00	Participation et subventions de tiers		0		0		0.00
440	Parcs, promenades, cimetière	13'500	0	12'000	0	25'485.50	9'468.30
301.00	Traitement de l'employé communal	4'500		4'000		4'800.00	
311.00	Achat de matériel, machines	1'000		1'000		511.65	
314.00	Entretien	7'000		6'000		19'787.05	
315.00	Tracteur	1'000		1'000		386.80	
435.01	Emolument "Jardin du Souvenir"		0		0		700.00
465.00	Subside divers		0		0		8'768.30
451	Ordures ménagères et déchetterie	54'500	40'000	54'000	38'300	53'070.45	38'497.25
300.00	Vacation des municipaux	500		1'000		700.00	
301.00	Traitement de l'employé communal	1'000		1'000		3'703.90	
311.00	Achat matériel, (sacs enfants)	1'000		1'000		139.30	
352.00	STRID	16'000		16'000		15'649.45	
352.01	Cand-Landi	36'000		35'000		32'877.80	
352.02	Attribution au fonds de réserve	0		0		0.00	
434.02	Ristourne des sacs ordures STRID		10'700		13'000		12'908.00
434.03	Taxe personnelle déchets		29'000		25'000		25'247.05
435.04	Produits de récupération(verres)		300		300		342.20
461	Réseau d'égouts	130'781	91'000	118'660	79'000	120'950.35	99'509.50
300.00	Vacations municipaux	1'000		2'500		2'071.80	
301.00	Traitement de l'employé communal	4'000		5'000		7'000.00	
314.00	Entretien canalisations et collecteurs	4'000		4'000		5'827.65	
314.04	Vidange fosses sceptiques	1'000		1'000		657.30	
331.01	Amortissement travaux Rietaz	6'000		6'000		6'000.00	
331.03	Amortissement quartier Sur la Vigne	10'000		10'000		10'000.00	
331.04	Amortissement "chemin des Sources"	10'000		10'000		10'000.00	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2016		Budget 2015		Compte 2014	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
331.05	Amortissement collecteurs Puits-Midi	15'000		15'000		15'000.00	
331.06	Amortissement STEP Ependes	3'918		5'000		5'000.00	
331.07	Amortissement raccordement EU Champs de Ville - La Gotallaz	3'500		3'500		3'500.00	
331.08	Amortissement Quartier du Pontet	2'500		0		0.00	
331.09	Amortissement Tamis STEP	6'600		0		0.00	
332.00	Amortissement étude et surveillance épur. des eaux	0		0		4'800.00	
352.00	Participation de Bonvillars aux frais de la STEP	63'263		56'660		51'093.60	
434.00	Taxe d'épuration des eaux		40'000		38'000		44'482.50
434.01	Taxes uniques de raccordement, eaux usées		4'000		4'000		3'780.00
434.03	Taxe entretien des collecteurs		38'000		36'000		42'447.00
436.00	Participation de tiers (subsidés PGEE, subv.)		1'000		1'000		0.00
465.00	Participation frais exploitation et administration de la STEP		8'000		0		8'800.00
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	195'400	0	212'900	0	236'479.70	0.00
510	Enseignement primaire et secondaire	189'000	0	206'000	0	230'875.00	0.00
352.01	Participation primaire	90'000		88'000		116'850.00	
352.02	Participation au secondaire	99'000		118'000		114'025.00	
540	Office orientation professionnelle	800	0	1'300	0	682.20	0.00
351.00	Participation cantonale	800		1'300		682.20	
580	Temples et cultes	5'600	0	5'600	0	4'922.50	0.00
365.01	Participation paroisse protestante	3'000		3'000		2'003.90	
365.02	Participation paroisse catholique	2'500		2'500		2'829.50	
365.03	Participation paroisse langue allemande	100		100		89.10	
6	POLICE	92'900	3'300	88'300	3'300	89'561.50	8'610.50
610	Corps de police	54'700	0	50'800	0	52'311.00	3'457.00
351.00	Réforme policière	53'700		50'800		52'311.00	
351.01	Police parking	1'000		0		0.00	
451.00	Participation et remboursement du Canton (réforme policière années précédentes)		0		0		3'457.00
620	Contrôle des habitants	2'000	3'000	2'000	3'000	928.85	1'782.00
318.00	Emoluments versés	2'000		2'000		928.85	
431.00	Emoluments facturés		3'000		3'000		1'782.00
630	Police sanitaire	300	300	300	300	373.00	373.00
352.04	Participation destruction déchets carnés	300		300		373.00	
436.00	Remboursement taxe déchets carnés		300		300		373.00

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2016		Budget 2015		Compte 2014	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
640	Service des inhumations	900	0	800	0	426.40	0.00
301.00	Traitement de l'employé communal	500		500		340.00	
318.00	Frais de transports des pompes funèbres	100		0		86.40	
318.05	Honoraires et prestations de services	300		300		0.00	
650	Défense contre l'incendie	22'000	0	21'400	0	24'578.55	2'998.50
301.02	Participation SDIS, Yverdon	21'000		20'400		0.00	
301.03	Solde corps sapeurs-pompiers	0		0		0.00	
309.01	frais cours, formation	0		0		0.00	
311.00	Achat équipement	0		0		923.30	
318.02	Swisscom Fixnet: 024 436.17.49	0		0		304.20	
319.01	Frais divers	1'000		1'000		5'217.00	
352.00	Participation au SDIS	0		0		18'134.05	
436.00	Participation de tiers		0		0		1'932.50
465.00	Subsides ECA, cours et formation		0		0		1'066.00
660	Protection civile	13'000	0	13'000	0	10'943.70	0.00
352.00	Participation assoc. intercom. PC	13'000		13'000		10'943.70	
7	SECURITE SOCIALE	366'500	0	343'500	0	337'496.40	32'392.00
720	Prévoyance sociale cantonale	321'500	0	300'500	0	296'814.00	32'392.00
351.00	Pr.compl.AVS/AI-prév.aide soc.-prot.jeunesse	280'500		252'000		256'283.00	
351.01	FAGE (accueil de jour des enfants)	26'000		35'000		26'190.75	
351.02	ARAS	15'000		13'500		14'340.25	
451.00	Participations et remboursements du canton		0		0		32'392.00
730	Santé publique	45'000	0	43'000	0	40'682.40	0.00
365.00	AVASAD (soins à domicile)	45'000		43'000		40'682.40	
8	SERVICES INDUSTRIELS	65'500	36'000	62'500	36'000	66'730.85	38'497.40
810	Service des eaux	65'500	36'000	62'500	36'000	66'730.85	38'497.40
300.00	Vacations des municipaux	1'000		500		500.00	
301.00	Traitement de l'employé communal	9'000		8'000		6'800.00	
311.00	Achat matériel, compteurs	1'000		2'000		0.00	
312.01	Achat eau	17'000		15'000		17'113.40	
312.03	Consommation d'électricité	4'500		4'500		4'169.35	
314.00	Entretien réseau et station pompage	30'000		30'000		35'510.15	
318.00	Honoraires et prestations de service	3'000		2'500		2'637.95	
434.01	Taxes uniques de raccordement, dist. d'eau		1'000		1'000		4'277.00
435.00	Vente d'eau		35'000		35'000		34'220.40
Total des charges		1'924'398		1'837'827		2'164'225.70	
Total des revenus			1'781'627		1'719'327		2'225'611.11
Excédent de dépenses			142'771		118'500		
Excédent de revenus						61'385.41	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2016		Budget 2015		Compte 2014	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
1	Administration	1'050	0	1'050	0	828.51	0.00
110	Administration	1'050	0	1'050	0	828.51	0.00
301.00	Traitement personnel administration	1'000		1'000		800.00	
318.00	Frais de gestion	50		50		28.51	
2	Finances	0	5	0	10	0.00	3.33
220	Finances	0	5	0	10	0.00	3.33
422.00	Intérêts bruts		5		10		3.33
4	TRAVAUX	67'218	68'263	60'600	61'660	54'522.95	55'351.40
462	STEP	67'218	68'263	60'600	61'660	54'522.95	55'351.40
300.00	Vacations des municipaux	1'000		1'000		1'000.00	
301.00	Traitement personnel communal	6'000		6'400		7'000.00	
301.01	Traitement du personnel	8'800		8'800		8'748.00	
311.00	Achat matériel	2'000		2'000		0.00	
312.00	Electricité	9'000		9'000		6'488.10	
312.01	Consommation d'eau et frais d'épuration (eau consommée)	2'500		2'000		2'917.55	
314.00	Entretien	5'000		5'000		3'254.35	
314.01	Traitement des boues Ependes	15'000		15'000		10'224.15	
318.00	Honoraires et prestations de service	7'000		6'000		9'609.70	
318.02	PTT (024) 436.25.86	400		400		281.10	
331.01	Amortissement STEP "Ependes"	3'918		5'000		5'000.00	
331.02	Amortissement Tamis STEP	6'600		0		0.00	
436.01	Participation de la Commune de Champagne		4'000		4'000		3'634.70
436.02	Participation de la Commune d'Onnens		1'000		1'000		623.10
436.03	Participation Commune de Bonvillars		63'263		56'660		51'093.60
	Total des charges	68'268		61'650		55'351.46	
	Total des revenus		68'268		61'670		55'354.73
	Excédent de revenus			20		3.27	

Commune de Bonvillars

Tableau des amortissements 2016										
Libellé	Travaux déjà effectués	Investi. 2015	Total à amortir	déjà effectué	Solde AU 31.12.2014	Amortissement légal 2015	solde au 31.12.2015	budget 2016	Amortis. No supplém	solde à amortir au 31.12.2016
Rietlaz (canal.) 1410.04	372'215.70		372'215.70	355'215.70	13'000.00	6'000.00	11'000.00	6'000.00		5'000.00
Rietlaz (rtes) 1410.05	283'840.70		283'840.70	163'840.70	120'000.00	12'000.00	108'000.00	12'000.00	-	96'000.00
Aménag. Quartier sur la vigne 1410.08	106'248.20		106'248.20	79'565.20	26'683.00	10'000.00	16'683.00	10'000.00	-	6'683.00
3ème classe 1430.04	560'010.00		560'010.00	410'684.00	149'326.00	18'667.00	130'659.00	18'667.00	-	111'992.00
Travaux sous Caves 1410.11	146'155.80		146'155.80	66'925.00	79'230.80	6'000.00	73'230.80	6'000.00	-	67'230.80
Travaux ch. Sources 1410.12	115'925.50		115'925.50	56'394.40	59'531.10	10'000.00	49'531.10	10'000.00	-	39'531.10
Step Ependes 1410.14	37'918.00		37'918.00	29'000.00	8'918.00	5'000.00	3'918.00	3'918.00		-
Croix des Terreaux 1410.16	397'885.90		397'885.90	203'686.45	194'199.45	15'600.00	178'599.45	15'600.00	-	162'999.45
Rempl. Collecteur. Puits - Midi 1410.19	690'430.10		690'430.10	360'000.00	330'430.10	15'000.00	315'430.10	15'000.00		300'430.10
Epuration Champ de la Ville-Gotallaz 1410.20	74'099.40		74'099.40	32'000.00	42'099.40	3'500.00	38'599.40	3'500.00		35'099.40
Trottoir route de Champagne 1410.01	161'206.10		161'206.10	7'800.00	153'406.10	7'800.00	145'606.10	7'800.00		137'806.10
Quartier du Pontet 1410.21	48'697.20		48'697.20		48'697.20	2'500.00	46'197.20	2'500.00		43'697.20
Tamis STEP 1410.22		33'068.10	33'068.10					6'600.00		26'468.10
TOTAUX	2'994'632.60	33'068.10	3'027'700.70	1'765'111.45	1'225'521.15	112'067.00	1'117'454.15	117'585.00	-	1'032'937.25

Préavis no 8/2015 relatif au budget communal 2016 et le budget 2016 de la STEP

Au Conseil Général de la Commune de Bonvillars

Rapport de la commission des finances

La commission formée de Claude Duvoisin, Michel Narbel et du rapporteur Claude Luthi s'est réunie le lundi 9 novembre 2015 à la salle de commune pour étudier le dit préavis. Nous remercions M. Frédéric Piguet Syndic de sa présence et pour les précieux compléments d'informations.

Le budget prévoit un déficit de Fr. 142'771.— sur un total de charge de Fr. 1.924'398.--, ceci dans des proportions identiques aux années précédentes, et qui devrait s'estomper par des rentrées fiscales supérieures, mais aléatoires.

La commission constate la part grandissante du budget partant directement vers les instances cantonales et de ce fait laisse à nos autorités de moins de moins prise directe sur les finances communales. A ce titre, au compte 110.351 une augmentation de Fr. 13'000.— pour le développement de l'offre de transport public cantonale "Mobilis", C'est une grande amélioration pour la population car la cadence des bus passera à un toute les ½ heures, mais un coût non géré par notre commune, donc imposé.

La commission est informée que l'accueil de jour sera fermé à fin juin 2016 pour être transféré à Champagne dans des locaux plus adapté à la demande grandissante de places. La commission regrette cette perte de prestation pour notre village ainsi que la perte de location.

A ce titre, nous constatons que la santé financière communale indépendamment des rentrées fiscales, est due aux revenus locatifs de nos bâtiments qui s'élèvent à hauteur de Fr. 260'000.— par année. Ce sont des revenus fixes et de rendements élevés, surtout dans la période actuelle où les rendements sur titre sont très faibles.

Notre commune étant propriétaire d'une parcelle au centre du village, prénommée ancienne laiterie, nous demandons à la Municipalité d'étudier la potentialité d'un investissement par la construction d'un bâtiment de logements, qui pourrait également être partiellement commercial, ceci afin de maintenir une vie au centre du village (par exemple, commerce de proximité, café-restaurant, vente de produit du terroir, etc...). Indépendamment du fait de consolider notre assise financière, cela permettra à nos jeunes habitants de pouvoir rester dans notre commune et non pas devoir chercher un logement ailleurs, car la nouvelle Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT) va restreinte de manière drastique les possibilités de construction pour un village comme le nôtre.

Nous pensons même qu'il est urgent de se pencher sur cette problématique afin de valoriser cette parcelle avant que celle-ci ne soit plus constructible.

Les autres postes du budget n'apportent pas de commentaires particuliers et sont identiques aux années précédentes.

En conclusion, la commission des finances propose :

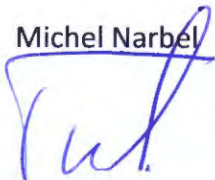
1. d'accepter le préavis no 8/2015 concernant le budget communal 2016
2. d'accepter le préavis no 8/2015 concernant le budget 2016 de la STEP

Fait à Bonvillars, le 16 novembre 2015

Claude Duvoisin

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Claude Duvoisin'.

Michel Narbel

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Michel Narbel'.

Claude Luthi

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Claude Luthi'.